L'ABEILLE

PAR GULLIT, MAGNE, [illegible] & CO.

CONDITIONS:

ABONNEMENT.

[illegible] par an, pour la feuille, payables [illegible] d'avance. [illegible] pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance, [illegible]. Aucun abonnement ne sera reçu à moins qu'il ne soit payé d'avance. [illegible] à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera [illegible] par écrit, une demande [illegible] avant l'échéance de chaque [illegible] abonnement. Tout changement [illegible] annonces. Le carré en [illegible] de DIX lignes ou moins.

Ans annonces pour l'année aux annonces.—Les articles personnels tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bâtiments et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $30. Ces abonnements [illegible] à l'année et d'avance.

[illegible]

A VERITE EST GRANDE ET PREVAUDRA.—Il est notoire que 150,000 pilules [illegible] pour le sang, ont été vendues pendant les derniers six mois.

Il est notoire qu'elles ont été administrées dans beaucoup de cas pour prévenir les mauvais effets des pilules et autres médecines de charlatans par lesquels [illegible] en danger.

Il est notoire que les médecines des charlatans contiennent du mercure ou du [illegible] ou quelques [illegible] laissant en [illegible].

Il est notoire qu'un grand nombre de charlatans et d'imposteurs [illegible] au public [illegible] des préparations, [illegible] peu des conséquences [illegible] gousses.

Il est notoire qu'un grand nombre de charlatans étrangers imposteurs se sont [illegible] au public et [illegible] peu des conséquences pourvu qu'ils remplissent leurs goussets.

Il est notoire que les charlatans et les imposteurs étrangers qui infestent notre pays, ne connaissent nullement la nature de la médecine et encore bien moins la constitution humaine.

Il est notoire que ces pilules sont particulièrement [illegible] dans les maladies suivantes causées par l'impureté du sang et des fluides animaux.

Dyspepsie, [illegible], scrofula, Erysipèles, jaunisse, [illegible] d'estomac, maladies du foie, de la [illegible] et des glandes, douleurs dans les côtes, [illegible] interne, mauvaise bouche, mauvaise haleine, indigestion, manque d'appétit, acidité de l'estomac, plaies ulcérées au nez, à la gorge et à la bouche, éruptions sur la peau, boutons au visage et sur le corps, verrures, enflures des glandes du cou, de l'estomac, [illegible] maladie du foie &c.

FAITS QUI LES RECOMMANDENT.

Il est notoire que le propriétaire et manufacturier des pilules de salsepareille pour le sang est médecin et apothicaire, reconnu par les plus célèbres médecins des Etats-Unis.

Les docteurs Physick, Chapman, Jackson, Gibson, [illegible], Hare, James, Horner, Coxe, &c.

Il est notoire que les pilules de salsepareille pour le sang sont [illegible] les plus [illegible] les Etats-Unis. [Voir les directions qui accompagnent chaque boîte.]

Il est notoire qu'elles sont composées entièrement de végétaux et qu'elles ne contiennent ni mercure ni préparations minérales.

Il est notoire qu'elles peuvent être prises par les personnes de [illegible] et par les personnes de tout âge sans aucun danger [illegible] et sans crainte du froid et sans qu'il soit nécessaire de changer sa nourriture.

Il est notoire que leur opération sera légère ou forte [illegible] la quantité prise [illegible] purgative.

Il est notoire qu'elles sont le plus efficace purificateur et Renovateur du système [illegible].

Il est notoire que la plus efficace pour les maladies causées par le mercure ou les minéraux [illegible] du venin, &c.

[illegible]

Il est notoire qu'une boîte de pilules de salsepareille et une bouteille du syrop composé de salsepareille sont suffisantes pour guérir les maladies ci-dessus.

Il est notoire que la seule place où l'on puisse les obtenir naturelles, dans la Nouvelle-Orléans, est au No. [illegible] de la Douane [illegible] No. 96.

AVIS.—R. B. SYKES, encanteur, donnant connaissance [illegible] de la Nouvelle-Orléans, [illegible] au [illegible].

Son bureau est No. 31, rue du Canal, entre l'encoignure de la rue du Camp et l'Hôtel des Planteurs.

MARRONNAGES.

AVIS—Détenu à la geôle de St. Jean Baptiste le nègre nommé BONAPARTE, appartenant au Dr. Smith, du Bayou Sarah. Ce nègre ne parle qu'anglais. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.

Paroisse Saint Jean Baptiste, 2 août 1839.
A. LUMINAIS, Shérif.

AVIS—Détenu à la geôle de Saint Jean Baptiste le nègre WILLIAMS, [illegible] à George TANE, [illegible] appartenant au Dr. Byans, du Baton Rouge. Ces deux esclaves sont [illegible].

Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.

Paroisse St. Jean Baptiste, 2 septembre 1839.
A. LUMINAIS, shérif.

AVIS—Détenu à la Paroisse de St. Jean Baptiste, un nègre anglais, nommé BEN, paraissant âgé de 22 ans, grand et mince, disant appartenir à Mr. Pierret Sanit, du Bayou de la [illegible]. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.

St Jean-Baptiste, 5 Juillet 1838.
A. LUMINAIS, Shérif.

$25 DE RECOMPENSE

Seront données pour l'arrestation de la négresse BETSEY ou MELACED de la taille d'environ 5 pieds et 4 pouces, [illegible].

SAMUEL STEWART, [illegible] Faubourg Duplantier.

AVIS—DETENU à la geôle de la Paroisse St-Jean-Baptiste, un nègre disant se nommer ABRAHAM, et appartenir à Mr. John Lewis, habitant les Attakapas; ce nègre paraît âgé de 25 ans et ne parle qu'anglais.

Paroisse St. Jean-Baptiste, 27 juin 1839.
A. LUMINAIS, Shérif.

$25 DE RECOMPENSE.—Est parti marron de l'habitation de Mr. Théo. Fay, de Ste. Marie, un nègre nommé ARTUS, il est grand, mince, très noir, front découvert, [illegible] dents gâtées, portant un chapeau en la [illegible]. Quiconque le livrera aux soussignés ou le [illegible] dans une des prisons de cette ville aura la récompense.

FOLLAIN BELLOCQ & DEJELOS.

$25 DE RECOMPENSE.—
PARTIE marronne en Janvier dernier, la négresse JANE, âgée de 20 ans, de petite taille, portant la tête haute en marchant, sachant [illegible] écrire, parlant anglais et un peu [illegible]. On pense qu'elle blanchit du linge pour les bateaux à vapeur. Elle appartenait en dernier lieu à Madame Beauregard. La récompense sera donnée à celui qui la conduira à la geôle de la ville, ou à

P. H. MONSSEAUX,
Marchand rue des Remparts, entre Conti et Saint [illegible]. 25 in

NOUVELLE MEDECINE.

Pilules de Tomate Mélangées
Du Dr. G. R. Phelps,
Extrait Végétale.

Médecine nouvelle pour toutes sortes de maladies [illegible] au calomel, dans les [illegible] affections bilieuses.

[illegible] sont faites d'une combinaison nouvellement découverte, extraite de la tomate, ainsi que d'autres substances végétales [illegible] modifier et étendre ses effets, supposée être la médecine altérative et cathartique la plus parfaite jusqu'à ce jour. Ils ont été essayés [illegible] les cas de scrofula, dyspepsie, fièvre bilieuses, pierres, rhumatismes, [illegible] toute description, constipations, coliques [illegible].

[illegible]

Les vertus particulières de la plante de tomate [illegible] l'attention de la profession médicale [illegible] public, et un grand intérêt s'étant manifesté [illegible] développement de ses facultés médicinales, [illegible] heureux de [illegible] les pilules [illegible]. La demande croissante et l'approbation [illegible]. En présentant [illegible] du public, préparé avec soin et selon [illegible] chimiques et thérapeutiques [illegible] la place de ces médecines [illegible] ont été reçu par les [illegible].

La description de cette importante découverte, [illegible] les témoignages, mode de son opération, [illegible] les pamphlets qui peuvent être obtenus [illegible] ceux qui vendent ces pilules.

A vendre chez Douce, pharmacien, rue Royale, [illegible] St Philippe, No. 279, chez A. A. Peychaud [illegible] Royale, entre St. Louis et Conti, [illegible] drogues, No. 112, Vieille [illegible] A. Eifands agent en général, No. 12, [illegible] la Bourse, près le bureau de la Poste.

FIEVRE TREMBLANTE.—La nature de Rowand [illegible] n'a jamais manqué de guérir la fièvre tremblante dans les cas où elle n'est point liée avec d'autres maladies. Elle est aussi excellente pour guérir les maladies de la même nature que les fièvres tremblantes, savoir: Faiblesse nerveuse, débilité générale, fièvre rémittente, dyspepsie, manque d'appétit, brûlement l'estomac, jaunisse, dissentere, diarrhé, constipation, fièvre bilieuse. A vendre dans la plupart des [illegible] de la Nlle-Orléans, et en gros par

JARVIS & ANDREWS,
Agent pour les Propriétaires.

EFFETS perdus dans l'incendie du 18 courant—Les personnes qui pourraient avoir recueilli sans [illegible] appartiennent, des effets, meubles, linges [illegible] des hardes, &c. sont instamment priées d'avoir la bonté de les faire parvenir à l'Hôtel Conti, rue [illegible] Mme Lefebvre, Mr. Lobre et Mr. Sully Lepine leur en seraient très reconnaissants. 27 at

---

[illegible] débarquement du navire Léonore, du Havre, à vendre par Bruslé et Lesseps, libraires encoignure Conti et Chartres, les ouvrages suivans:

Grammaire des Grammaires, 1 volume,
Anecdotes sur l'Egypte 1 vol.
Correspondance dans l'Inde par Jacquemont 2 vol.
Lettres sur les Etats Unis par Chevalier, 2 vol.
Correspondance de Napoléon, [illegible] vol.
Précis de l'histoire des Français par Sismondi 2 v.
De la Phrénologie par Azaïs 1 vol.
Histoire de l'architecture accompagnée d'un atlas par Hope.
L'Europe au Moyen âge par Hallam, 4 vol.
Recueillements poétiques par Lamartine, 1 vol.
[illegible] par Balzac, [illegible].
Nouvelles [illegible] par Balzac, 2 vol.
[illegible]
[illegible] par Alexandre Dumas 1 vol.
[illegible] de Henry Bulwer 1 vol.
Mémoires de Van Hallen, 3 vol.

BRUSLE & LESSEPS.

Les soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages du Nord un grand assortiment de marchandises qu'ils offrent à des prix modérés, savoir:

Coton blanc 3-4, 7-8, 4-4, de coton 3-4, 4-4 [illegible] de Lowell No. 1 et 2; cotonnade, Hamiltons, denim; cotonnade du Nord; tonfient à grands et petits carreaux; gingas 3-4 et 4-4; calicot divers couleurs; flanelle blanche, verte, rouge et jaune; gauze bleu; molleton bleu et vert; indiennes françaises et anglaises; drap bleu, Mermack, petits et grands dessins; du [illegible] rayé et à carreaux; [illegible] coton et laine [illegible]; [illegible] blanches écrues bleues et grises, [illegible] bretelles [illegible] riches, de ordinaires, du coton, mouchoirs de soie, de poche; do de batiste à vignettes; toutes écrues et anglais, linge de table ou blancs; mérinos français et anglais; dentelle coton, colon [illegible], Alexandrie et Taylor, aiguilles anglaises; [illegible] pour hommes; [illegible] de laine; du coton; caleçons de laine, de [illegible] pour ferrures; tapis de Bruxelle; do pour devant chemises; toile d'Irlande; do de Paris; siamoise française et anglaise; [illegible] noire et en couleur; mérinos imprimés; mousseline laine; mousseline laine brodée [illegible] broches; [illegible]; galons et cordonnets, peignes, chemises et à nos prix; pommade et crème de Perse, savons, &c.

BORDEUES & Co.
77, rue de Chartres.

Les soussignés offrent à vendre à leur magasin, No. 30, rue de Chartres, les marchandises suivantes, qu'ils reçoivent dans ce moment:

Coton blanc et écru 3-4, 7-8, 4-4, 5-4 et 6-4; coton de Lowell, 7-8 et 4-4; dodo de coton; do de Suffolk rayé; coton fil de la Virginie; denims et cotonnades de Lowell; cotonnade bleue [illegible]; cotonnade du Nord et anglais, de qualité [illegible]; cotonnade du Nord à carreaux pour robes; bretelles anglais et du Nord; gingas de coton 3-4 et 4-4; linges pour nègres; [illegible] bleu, gris et couleurs de Kanahua; flannelle blanche, rouge, verte et jaune, de différentes qualités; gurnée bleu; molleton; indiennes d'une grande variété de dessins et de prix; indienne bleu mercurak; do de diverses qualités; do à meuble; un assortiment de chiles en coton et en laine; châles en laine pour deuil, [illegible] en coton blanc, bleu et gris, et noirs pour femmes, [illegible] pour enfants; bas de [illegible]; chaussons de do do chaussons de laine et de laine pour enfants; do do do pour hommes; bas de laine pour [illegible] et tous modèles de toile [illegible]; bretelles en gomme élastique et en coton; linge de table en fil, serviettes de coton, dentelles et entredeux bobinet, voiles en bobbinet; boutons de [illegible]; [illegible] fins et communs; soie et fil à coudre; aiguilles supérieures; coton d'Orell, de Taylor et d'Alexandre; gants d'hommes en castor et chamois; un assortiment de gants pour dames; gants de coton pour enfans; [illegible], gros de Naples et taffetas, flanelle noire et flanelle noire; mérinos anglais et français, [illegible] de soie et de coton; [illegible] à réseau à [illegible]; corsets assortis; mouchoirs de poche en soie, percale blanche et en couleur, mouchoirs [illegible]; jaconas, nansou et bobinet; [illegible] et grand assortiment de [illegible] pour nègres; do do de [illegible]; bonnets pour négres [illegible]; calmouck gris et [illegible] bleu et rouge; toile de Perse; [illegible] en jaconas, cols brodés à aiguille, parapluies en soie et en coton.

30 août — P. A. HEBRARD & Co.

Les soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de New-York et de Boston, les articles suivants:

Indiennes françaises [illegible] et en couleurs; do anglaises do do américaines [illegible] do bleu Mercrimack; [illegible] anglais, bleu clair, noir et assortis, [illegible]; flanelle blanche, do rouge, molleton blanc et [illegible], mouchoirs de soie pour poches de de [illegible], châles de laine et en coton; [illegible] pour hommes; chaussettes de laine et [illegible] pour homes; [illegible] do do do do enfants, [illegible] coton blanc, gris, noirs et blancs pour femmes, [illegible] do pour enfants; [illegible] blanc et noir [illegible] et blancs, [illegible] pour femmes; [illegible] et bas de soie, [illegible]; cotton [illegible] 3-4, 7-8, 4-4 et 5-4, do écru do do do do de Lowell No. 1 et 2; [illegible] patente corn, [illegible], bleu et couleurs en cotonnades, gros de [illegible], [illegible], cordonnet et épingles, caleçons en [illegible] pour pantalons; [illegible] de do de do de [illegible]; [illegible] colonnades 3-4 et 4-4; [illegible] de [illegible] pour robes; coton [illegible].

TOOLE & BARRIERE.
31 août — Rue de Chartres, No. 30.

DR. J. EVANS,
Old Galens Head, No. 12, Peck Slip, New-York.

[illegible] Une porte au-dessus de Water street, à main droite en montant du dock.

La méthode [illegible] du Dr. Joseph Evans dans le traitement des maladies [illegible] savoir: la syphilis, gonorrhée, glandes, strictures, affections vénériennes, et autres maladies provenant de l'impureté du sang continue à être pratiquée au dispensaire, no. 12, Peck Slip, New-York, qui est établi depuis plus de 30 ans. Les personnes qui sont attaquées de maladies de cette nature peuvent être guéries en s'adressant au dispensaire où on leur administrera un remède [illegible] agréable et expéditif. [illegible].

Les étrangers qui [illegible] trouver ce bureau doivent faire attention de ne [illegible] et laisser induire en erreur par les charlatans [illegible] ont de nombreux [illegible], (Nous n'en publions aucune. [illegible]) [illegible] du Dr. JOSEPH Evans, Old Galens Head, [illegible] No. 12, Peck Slip, New-York.

Les personnes qui demeurent dans des endroits éloignés peuvent se faire envoyer des médecines, en donnant une description de leur maladie et joignant un honoraire. "Les lettres qui ne seront point franc de port resteront au bureau de la poste."

N. B. Les bureaux du Dr. sont disposés de manière à rendre les consultations très secrètes.

L'on peut obtenir une préservatif à ce bureau.

Ce bureau n'a aucune communication avec aucun autre bureau dans la ville ou ailleurs.

JOSEPH EVANS, M. D.
Old Galens Head Dispensary,
No. 12, Peck Slip, New-York.

Le Dr. Evans appelle particulièrement l'attention des capitaines de navires, des planteurs, [illegible] sur sa célèbre boîte de Marine, qui contient un assortiment complet de médecines pour [illegible] dans tous les pays [illegible] d'usage, chaque boîte contient aussi un livre dans lequel est écrit la nature de la maladie et le traitement que l'on doit suivre de manière à ce que toute personne peut traiter le malade. Les marins et les planteurs devraient toujours avoir une de ces boîtes.

Prix pour une grande boîte — $15
petite do. — 10

On les fera parvenir dans toutes les parties de l'Union. S'adresser franc de port.

JOSEPH EVANS, M. D.
Old Galens Head dispensary,
11 juin—1a. No. 12, Peck Slip, New-York.

AU BAZAR PARISIEN.

NORMANDIN & BARRAUD, encoignure Royale et Bienville, ont l'honneur d'annoncer aux Dames et Messieurs [illegible] de remplacer toutes les eaux et les [illegible] pour entretenir la fraîcheur de la peau fort peu répandant à leur réputation, et souvent on se serait abusé par la personne qui vous l'a recommandée; et cependant toutes contiennent plus ou moins des substances propres à l'usage annoncée, la combinaison de ces substances ne peut être altérée par la température.

Ainsi donc la composition qu'ils ont l'honneur d'offrir, ont employé avec succès en Europe, et conservé ses mêmes vertus sous le soleil de la Louisiane, c'est ce que Mr. Normandin a cherché à définir depuis son arrivée dans ce pays, il a recueilli tous les avis et les observations qu'on lui a fait, et c'est d'après les ces observations qu'il peut assurer aujourd'hui avoir atteint le but qu'il s'est proposé.

Eau [illegible] de Maïs de la Vallière à la toilette comme rafraichissant et conservant à la peau sa fraîcheur et son élasticité, on peut aussi s'en servir pour la tête.

L'eau d'Alcibiade a le double avantage de tenir la tête fraîche, et d'enlever la mauvaise odeur produite par la transpiration et de conserver l'élasticité et le lustre des cheveux.

Mrs. Normandin & Barraud ne craignent pas d'affirmer que leur invention obtiendra le suffrage des personnes qui en feront usage, et que son succès répondra à leur attente.

Ils ont aussi reçu [illegible] pommade du célèbre docteur Dupuytren, si bien reconnu pour empêcher la chûte des cheveux; [illegible] Bernier pour blanchir les mains et adoucir la peau; eau et poudre du Dr. Pelletier pour blanchir les dents et conserver l'émail.

Grand assortiment d'eau de Cologne, eau de vie de Lavande [illegible], eau athénienne dite, balsamique, [illegible] pour [illegible] des cheveux; extrait d'odeur pour le mouchoir; eau pour les fumeurs; pastilles de [illegible] pour parfumer les appartements; [illegible] à marquer le linge; eau à détacher, assortiment de savon d'aveline, [illegible] d'Arragone; do de la neige pour les [illegible], blanc et rouge pour la peau, véritable poudre de riz et de patate.

Savons de toilette imitant parfaitement les fruits, huile antique, assorties d'odeur; glaces assorties pour la barbe, peignes et glaces mignature; peignes fins en ivoire et buis afin à [illegible], do écaille, do à papillotes, modèles qui n'ont point encore paru, flacons pour mettre des sels pour le voyage, brosses en tout genres, trousses de voyage.

Habillements d'enfans, chapeaux gris, noir et blanc avec plumes et sans plumes.

Grand choix de [illegible] et mitaines pour dames et enfants; [illegible] et dorés, [illegible] et garnitures [illegible] en [illegible] blanc, de couleurs [illegible] pour les [illegible] à broder, [illegible] pour [illegible] blancs, [illegible] de l'Ecosse à jour, brodés et unis, chemises d'hommes, toile, percale, batiste, do en couleur pour [illegible], vendre en gros et en détail; bretelles blanches, vrai foulards de Chine brochés; mouchoirs de batiste pour poche; chapeaux noir et gris pour hommes; chaussettes en fil d'Ecosse; bas de soie noire et blanc; ciseaux à ongles et de toutes sortes.

Tous ces articles ont été reçus par les derniers arrivages. 13 in

MAGASIN DE SELLERIE.—Encoignure des rues de la Douane et Chartres.—(Au vieil établissement de Smith, Hansard & Co.) Les soussignés ont reçu par les paquebots Alabama et Vicksburg et autres arrivages récents du Nord, un superbe assortiment d'ouvrages de sellerie et de harnois, qu'avec leur fond de magasin, forme un approvisionnement complet pour la [illegible] et de toutes qualités, parmi les quels se trouvent les objets suivans:

Selles de dames et demi-selles de toute description.
Do. espagnoles pour hommes do. do.
Do. colonisiennes do. do. do.
Do. américaines do. do. do.
Do. anglaises do. do. do.
Do. espagnoles do. do.
Do. espagnoles pour enfans do. do.
Do. américaines et pour la course do. do. do.
Brides, martingales, sangles, do. do.
Couvertures, mors, étriers et éperons do. do.
Harnois de carosse et barrouches do. do.
Do. de gig et a train do. do.
Do. [illegible] postes et charrettes do. do.
Fouets de gigs, carosses et [illegible] do. do.
Fouets pour dames et cavaliers do. do.
Do. pour planteurs et carosses do. do.

Selles extra, brides et traits de gigs do. do., colliers et cordeaux pour gigs et carosses do. do.; [illegible] et Prusse; chaînes, crochets et colliers [illegible]; cadenas de charrettes et culasses; [illegible] et tissus, garnitures, bordures, harnais, brides, boucliers de cuir; peau de cochon, do. de mouton, do. de carillon et maroquin; sacs de selle de toute description; tapis de tapis de Brussel et Valence; valises, superbes valises de cuir à cadre de fer; couvertures, [illegible] et pour argent; cuirs d'étriers, &c. &c. &c.

Ils offrent ces marchandises en vente en gros ou en détail à des conditions faciles et ils continueront à recevoir de leurs manufactures du Nord par les paquets et autres bâtiments un nouvel approvisionnement pendant toute l'année. Ils ont aussi en main quelques charrues de fermiers de qualité supérieure et ont pris des arrangemens pour en faire venir un approvisionnement dans le cours de l'année, qu'ils vendront à des prix modérés.

13 juin — SMITH, CANTZON & CO.

AU DOCTEUR MAGNIN, inventeur du Cordial de Lucine ou Elixir d'Amour.

Respectable Monsieur,—Nous avons tous, dans un grand nombre de cas, reconnu les effets remarquables de votre grande découverte et nous sommes assemblés pour vous prouver ses effets et vous donner l'honneur qui vous est dû. Le Cordial de Lucine est dans notre opinion, un remède infaillible pour la procréation [illegible] et particulièrement quant à des [illegible]. Nous pouvons aussi certifier qu'il ne contient aucune partie de mercure ou de nature [illegible] et qu'il est une des plus belles découvertes médicales de notre siècle.

Nous restons, avec considération et respect, le sieur, vos dévoués serviteurs,

JOSSELIN BOSSUIT,
SIGISMOND DE LAMARTINE,
ADRIEN DECHAND,
OCTAVE NICOLE,
JEAN BLANC,
ROBERT STEVENSON,
LOUIS OUISEAU,
PIERRE BUFFON.

Le Cordial de Lucine est un fortifiant du corps humain. Dans tous les cas de langueur, lassitude du défaut de vitalité, dans l'infertilité, il donne aussi du courage et de la décision à la pensée, et même temps qu'il fait prendre la santé et la vigueur au corps. Mais ses vertus particulières et sa célébrité sont basées sur la facilité et la certitude avec lesquel il ranime les forces viriles lorsqu'elles ont été détruites par la maladie, le temps ou la négligence ou par une débauche qui ont terminé ordinairement par la prostration de ces fonctions.

Ce cordial, comme la plupart des bonnes médecines, ne consiste point de mercure ou de matière d'une nature végétale qui puisse [illegible] le grand nombre d'ingrédiens qu'il contient, et en même temps qu'il peut ranimer les forces épuisées d'un géant, il peut aussi être administré avec avantage aux enfans. Les usages de la société nous empêchent, malheureusement, de publier une analyse des innombrables certificats de nombreux docteurs qui prouvent les bienfaits qu'il a rendus à un grand nombre d'individus désespérés, et malgré les liqueurs qui produiraient une entière connaissance de l'efficacité de ce remède. Cependant nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer qu'il a été démontré qu'il ne se rencontre presque point de cas de stérilité naturelle ou d'imbécilité des organes productifs dans l'un ou l'autre sexe, et conséquemment que ces maux sont les effets de causes artificielles qui peuvent être promptement vaincus et éloignés par le Cordial de Lucine.

Le cordial de Lucine est un remède infaillible pour les glandes, pour le fluor albus, les menstruations difficiles et douloureuses, ainsi que pour l'obstruction et la décharge involontaire des urines. C'est aussi un excellent remède pour les éruptions de la peau et les affections scorbutiques.

A vendre, en gros ou en détail au no. 35, rue Poydras. Prix, $4 la bouteille. 14m—6m

EXTRAIT composé de Tomate de Miles célèbre Substitut au Calomel.

Les propriétaires de cet article ayant dévoué près de sept années et dépensé de fortes sommes d'argent en faisant des expériences sur les diverses sortes de Tomates, (Solanum Lycopersicum) sont à la fin parvenus à obtenir de cette plante une médecine qui remplace le Calomel dans ses heureux effets, sans exposer aux suites qui résultent de l'usage de cette drogue. Son principe est d'être un cathartic doux et efficace et composé; il agit aussi comme tonic & diurétic et siaphoretic. (Voir les directions qui accompagnent cette médecine.)

De son action particulière et de son usage.

Son action sur le système est générale, aucune partie n'échappant à son influence; et c'est surtout sur les sécrétoires et les excrétoires que son action se manifeste particulièrement. De là l'on peut être convaincu qu'elle doit avoir un effet direct sur les organes biliaux, et qu'elle doit être employée particulièrement dans le traitement des fièvres bilieuses ou autres maladies provenant de la congestion ou engourdissement du foie. C'est ainsi qu'elle a obtenu de grands succès dans les maladies du foie, dyspepsie et ceux provenant de l'estomac et des boyaux généralement. Cette médecine se décomposant dans son opération, produit une circulation libre dans les artères accompagné d'une légère perspiration. Elle ne purge pas comme les purgations ordinaires, et cependant son action est plus générale, et peut être répétée souvent, non seulement sans crainte, mais avec avantage, ce qui est indispensable, particulièrement dans les cas d'anciennes maladies, car dans les cas il l'on administre un remède violent, il [illegible] que très rarement effet et tend [illegible] la constitution.

SES DROITS.

Les propriétaires ne réclament point son universalité: par exemple, qu'il guérira toutes les maladies et que lorsqu'on l'aura introduit dans une famille il n'est plus nécessaire du médecin; au contraire ils conseillent à tous les chefs de famille d'avoir un médecin surtout qu'il soit expérimenté; cependant ils sont persuadés que cette médecine administrée à temps peut dans bien des cas exempter le trouble et la dépense d'envoyer chercher leur médecin, peut aussi produire les effets désirés avant que le premier degré de la majorité des maladies de ce climat. Dans les cas de maladies longues ou chroniques, tels que ulcères ou maladies de la peau, ce remède peut être pris par toutes personnes sans l'aide d'un docteur.

Les personnes invitées à en faire l'essai, ne sont point seulement les chefs de famille qui doivent l'adopter pour leur usage, mais ceux qui languissent avec des maladies que le calomel n'a pu guérir, ceux qui ont vu et senti ses effets pernicieux ainsi que les [illegible] la meilleure médecine; et ceux encore qui ont essayé tous les remèdes (depuis la fameuse médecine de cure all nostrums, que l'on dit sortis des grands collèges ou sociétés d'Europe à l'humble médecine charlatane des docteurs A. B. C. D. & Z.) sont invités à faire l'essai de cet article américain. Ce n'est pas l'intention des propriétaires de vanter cette médecine soit par des certificats ou des articles de journaux, mais ils sont persuadés qu'elle fera que l'on en pense dans les pays où elle est connue depuis plus d'un an. 2 a

AVIS.—Le soussigné informe respectueusement les médecins et le public en général qu'il a ouvert un MAGASIN DE DROGUES ET MEDECINES, à l'encoignure des rues La Course et Tchoupitoulas, où il aura constamment en main un assortiment complet de drogues et médecines et se tiendra prêt à toute heure du jour ou de la nuit à préparer avec soin et promptitude les prescriptions qu'on lui adressera.

17 jt — H. CURTIUS, apothicaire.

DEPOT de Marbre et de Granite, No. 147, rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne.

Constamment en main, seuils de porte, marches, tables pour l'eau, [illegible] de fenêtres, linteaux, &c., qui seront posés suivant et sous le plus court délai. Des ordres pour devanture de magasins, maisons privées, [illegible], monuments et généralement tout ce qui a [illegible] bâtisses seront exécutés avec célérité, promptement remplis et travaillés selon les [illegible], & des prix raisonnables.

5 août — NEWTON RICHARDS.

CONSULTATIONS MEDICALES, RUE DU CANAL, No 138.

LE DOCTEUR BARELLE de la faculté de New York, membre des sociétés médicales de N. York et de la Nelle Orléans, membre correspondant de la société médicale de Toulouse, etc.

Donnera des consultations à son domicile, sur toutes les maladies, mais plus particulièrement sur les maladies nerveuses chroniques de la poitrine et de l'estomac, les affections dartreuses, scrofuleuses et cancereuses, les [illegible]. Il traite les maladies secrètes par une nouvelle méthode sûre, prompte et [illegible].

Les personnes qui désirent consulter le Docteur par correspondance n'auront qu'à détailler les symptômes de leurs maladies, et le temps qu'elles ont souffert, [illegible] soir.

Consultations de 9 heures du matin à [illegible] heures du soir. 23 a—6m.

LOUIS ROGERS & JAMES GRAY ont établi dernièrement une maison de commerce à la Nouvelle Orléans, sous le nom de Rogers Gray & Co et ont donné leur procuration à W. N. Wilkinson pour agir en leur nom, pendant leur absence. Ils feront des avances sur les consignations qui leur seront adressées à leur maison ou à Roger & Co. de New-York et à Louis Roger & Co. au Havre.

New-York, 1er janvier 1839. — 15f an

PROPRIETES!

LOUISANAIS, amis, concitoyens et amoureux! [illegible] vous cent et envoyez nous votre billet de [illegible]. Edmund Charles & Co. ont résolu de vendre le billet qui gagnera l'Arcade de la Nouvelle Orléans, à leur bureau fortuné, no. 44, Arcade de Philadelphie. "Les oiseaux d'un même plumage, vous savez, se rassemblent, et soyez persuadé que le billet qui gagnera l'arcade de la Nouvelle Orléans sortira de l'Arcade de Philadelphie. Nous sommes."

Agence de courtage et bureau de commission, no. 44, Arcade de Philadelphie.

Edmund Charles & Co, ayant pris des arrangemens avec Messrs. Sylvester & Co. de New York pour la vente des billets de la grande loterie de propriétés foncières et d'actions de banque, situés à la Nlle Orléans, recevront des ordres pour l'achat de billets et afin que ceux qui spéculent ne perdent pas l'intérêt de leur argent dans l'intervalle du jour du tirage, Edmund Charles & Co, prendront de leur commission 5 pour cent, qu'ils déduiront sur les ventes qui auront lieu avant le 1er juillet et 2½ pour cent de ceux qui se feront jusqu'au 1er octobre après que cet ligne feront plus aucune déduction. Leurs correspondants et le public feront bien d'envoyer leurs commandes sans aucun délai. Rapelez-vous que le premier oiseau venu attrape les vers.

Billets—$20 chaque—Il n'y a point de coupons.

Les ordres pour la campagne, contenant de l'argent pour l'achat de billets seront renvoyés par le retour de la poste. S'adresser à

EDMUND CHARLES & Co.
11 juin — 44, Arcade, Philadelphie.

ASSURANCE MARITIME CONTRE L'INCENDIE.

"Par la Compagnie d'Assurance du Floating-Dock de Saint-Louis."

LE soussigné étant dûment autorisé comme agent de la compagnie ci-dessus pour la ville de la Nlle Orléans, est prêt à assurer les bâtiments, bateaux-à-vapeur et leur chargement, ainsi que les maisons et autres bâtisses, les navires et les bateaux à vapeur dans le port, les marchandises et autres propriétés contre les périls ou les dommages qui pourraient causer l'incendie; les assurances à ajuster et payer le montant des pertes qui peuvent arriver dans les polices données par l'agent soussigné.

22m—6m — JOEL SMALL,
chez Godfrey, Lawrie & Small,
28, Vieille-Levée.

ROULEAUX A FRICTION AMELIORES PATENTES de T. W. FIELD, manufacturier de roues à hisser, no. 86, Walker st. New York.

Le soussigné informe respectueusement les négocians et le public en général de la Nlle. Orléans, qu'il a maintenant pris des arrangemens pour leur procurer les roues améliorées ci-dessus, à un prix au-dessous de celui de l'ancienne invention et qui la surpasse de beaucoup en force et en durabilité.

Cette roue a été tellement améliorée de l'ancienne patente, qu'une seule personne peut hisser ou descendre une pesanteur de 20 à 25 quintaux très facilement. Les négocians de New York et autres villes de l'Atlantique les recommandent fortement.

L'on recevra des ordres pour la confection des roues ci-dessus à la manufacture de New York, qui seront expédiées immédiatement expédiées dans aucune des villes de l'Union.

Conditions: comptant lors de la livraison, ou 90 jours de crédit pour du bon papier.

RÉFÉRENCES:

Magasin d'inspection de tabac, New York,
Phelps & Peck, encoignure Cliff et Fulton,
Perrain & Johnson, 115 rue Greenwich,
John C. Morrison & Son, rue Greenwich,
Thomas Sulfran, Broadway. 3jn

A VENDRE,

LA BRIQUETERIE qui avait pas vendue à M. Arrago, et dont la vente n'a pu s'effectuer pour cause de la mort du l'acquéreur.

Cette briqueterie est située à la pointe en face de Carollton, et se compose de deux arpents de face au fleuve, sur 80 de profondeur et cultivable à 60 arpents ensemble 30 ESCLAVES petits et grands, tous d'excellents sujets. Les animaux, ustensiles et tout ce qui est dépend.

Conditions—Un quart com tant et la balance à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à Messrs. Guinault & Delassus, encoignure de la Bourse, entre St Louis et Conti, ou à M. Grenier, sur les lieux. 21 août

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE.—210 pièces toile du Kentucky, de 44 pouces de largeur, 400 rouleaux corde du Missouri, à vendre par

9 sept — BOGERT & HAWTHORN, 63, Grav.

SAISON DES MALADIES.

JAMAIS depuis 1836, cette ville n'a été aussi malsaine [illegible]. Il n'y a presque pas de famille qui ne compte un de ses membres attaqué de la fièvre. Cette maladie ne fait aucune exception, si ce n'est là où l'on fait usage des pilules et du sirop de salsepareille; elles garantissent de la maladie et pas le coup qui doit frapper le corps et pendre [illegible], en un mot on peut s'attendre de la fièvre en prenant une boîte de pilules de salsepareille et une bouteille du Sirop composé de Salsepareille concentrée, préparé par la vapeur.

La salsepareille est une plante qui croît au Pérou, au Portugal, au Brésil, au Mexique et dans la Virginie. Les Américains ont été les premiers à reconnaître les vertus de cette plante, et cette découverte fut appuyée par les ouvrages des plus célèbres médecins ainsi que des naturalistes. Ce sont les Espagnols qui l'ont introduite en Europe.

La grande réputation que cette célèbre médecine a acquise par ses merveilleuses guérisons dans tous les cas auxquels elle est applicable, rend la profession de faire des charlatanisme [illegible]. Ces médecines [illegible].

Le sirop composé de salsepareille concentré est une préparation de la salsepareille d'Honduras, et est infiniment supérieur aux autres sirops fait de la même plante. [illegible] manufacturé par un procédé chimique à vapeur, par lequel les vertus médicales seulement de la salsepareille sont extraites, une bouteille duquel possède une aussi grande valeur que douze de celles préparées selon la prescription des laboratoires de Londres, Edimburg et des Etats-Unis. La vertu extraordinaire de cette préparation l'a fait introduire dans les hôpitaux en Amérique et en Europe, et elle est recommandée par les médecins comme possédant les vertus de la salsepareille au plus haut degré. En témoignage de la haute réputation dont jouit cette préparation parmi les membres de la faculté, les personnes suivantes, distinguées par leur talent et leur réputation ont volontairement rendus témoignages de ses mérites et de ses vertus dans le guérison des maladies énumérées ci-après:

Dr. Valentine Mott,	Dr. David Hossack,
Dr. T. Mitchell,	Dr. W. McNeven,
Dr. R. T. Kissam,	Dr. F. Pascalis,
Dr. Watts,	Dr. Alex. H. Stevens,
Dr. Wright,	Dr. Post,
Dr. Dr. G. Dalafield,	Dr. Francis Birger,
Dr. Physic,	Dr. Chapman,
Dr. Cheesman,	Dr. Jackson,
Dr. Gibson,	Dr. Stillman,
Dr. Hoot,	Dr. Dewey,
Dr. Dr. Harg,	Dr. James,
Dr. Hosser,	Dr. Cox,
Dr. R. Rogers,	Dr. David L. Rogers,
Dr. Marie, &c. &c.	

Le propriétaire espère que les témoignages ci-dessus suffisant pour prouver son mérite, comme le meilleur purificateur du sang et renovateur du système qui ait été découvert jusqu'à présent, ainsi que pour les maladies constitutionnelles auxquelles le corps est assujetti et qui prennent leur naissance dans l'impureté du sang ou du fluide animal.

Que personne ne se laisse préjudicier contre cette célèbre médecine et méprise cet avis: que l'on en fasse usage aussitôt que l'on ressent une douleur, n'importe où elle se trouve, à la tête ou aux pieds, dans le dos ou l'abdomen; qu'elle soit causée par des maux intérieurs ou extérieurs, prenez une bouteille de sirop et les pilules et soyez persuadé que la douleur cessera et que le corps recouvrera sa santé.

Rappelez-vous ce que dit l'immortel Bacon: "Il est impossible de calculer de combien la vie de l'homme serait prolongée en employant de temps à autres des médecines purgatives, elles renvoient les tumeurs, créent un nouveau stimulant, conservent les conduits du sang dans un état de pureté et empêchent les humeurs morbides de se mêler à lui. C'est la nature qui se trouve soulagée par les voies qu'elle même s'est pourvue.

Avec une telle autorité devant nous, nous pouvons dire: "Nettoyez et purifiez votre corps." Le principe de la purgation étant reconnu de la plus grande utilité pour la guérison et la prévention des maladies, il est nécessaire de s'assurer qu'elle est la médecine capable de remplir ces objets le plus efficacement. L'expérience de milliers a prouvé que les pilules de salsepareille et le sirop sont un remède certain pour la guérison de toutes espèces de maladies, ayant tous la même origine et provenant de l'impureté du sang.

Ils rétablissent la santé du corps en purifiant et donnant de la vigueur au sang et ses effets ne sont jamais suivis d'inconvéniens. Etant composé entièrement de végétaux, elles n'exposent à aucuns dangers et ses effets sont aussi salutaires que certains. Ces médecines peuvent être administrées aux enfans et aux femmes dans une position critique. Comme médecine purgative elle est sans pareille.

La notice suivante sur LE SIROP CONCENTRE COMPOSE DE SALSEPAREILLE, est tiré du New-York Courrier & Enquirer, du 7 courant.

SALSEPAREILLE.—Quoique nous soyons opposé au charlatanisme des médecines prônées de ce jour, cependant nous sommes induit à appeler l'attention sur une médecine d'une nature différente, à l'assistance d'un de nos amis qui en a fait usage avec succès dans sa famille nous voulons parler du Sirop concentré composé de Salsepareille, manufacturé à la Nlle Orléans, par un nouveau procédé chimique à la vapeur. Nous sommes d'autant plus porté à la recommander, vu qu'elle est recommandée par plusieurs médecins notables du Nord, de l'Ouest et du Sud et par presque tous les médecins de la Nouvelle-Orléans qui en ont fait usage dans leur pratique avec un grand succès dans les cas de maladies chroniques et autres affections provenant de l'impureté du sang. Ceci est une preuve de la bonté de cette médecine, puisqu'il est bien reconnu que les médecins sont opposés aux remèdes des charlatans.

(L'extrait suivant est tiré du New-York Journal of Commerce, un des plus anciens et des plus respectables journaux de l'Union.)

Nous croyons qu'il serait difficile de trouver quelqu'un qui méprise plus les charlatans que nous, cependant nous croyons devoir parler favorablement d'une préparation qui a acquis une grande célébrité au Sud et au Nord et qui vient recommandée par les certificats des médecins les plus distingués de New-York, Philadelphie, Boston, Albany, Charleston et de la Nelle-Orléans, et par un grand nombre de personnes respectables des Etats-Unis qui ont éprouvé ses effets. Nous voulons parler du Sirop Concentré Composé de Salsepareille, préparé par un nouveau procédé chimique à vapeur. Les propriétaires de cette médecine doivent établir une agence dans cette ville et nous n'avons aucun doute que le caractère qu'elle a déjà acquis la rendra populaire.

[Du New-York Star du 25 juillet.]

Nous appelons l'attention sur l'avis du sirop concentré composé de salsepareille, du laboratoire de la Nlle Orléans inséré dans nos colonnes d'aujourd'hui. Nous sommes informés par les meilleures autorités médicales que cette préparation jouit d'une réputation sans pareille. Au Sud son succès [illegible] et partout où l'on en a fait usage, elle a rempli l'attente.

Nous avons vu une lithographie exécutée par Stout et Lee d'une guérison remarquable d'une éruption cutanée sur le corps était couvert d'ulcères et une partie du dedans de la gorge était mangé.—Après avoir employé quelques bouteilles de salsepareille le malade recouvra sa santé.

Nous connaissons la préparation de salsepareille manufacturée par un nouveau procédé chimique à vapeur et nous croyons qu'elle contient tous les principes actifs de la salsepareille au plus haut degré de concentration, et comme préparation, nous la considérons comme une des meilleures connue jusqu'à ce jour.

J. W. Bright, M. D.	Alex. B. Jackson, M. D.
B. W. North, M. D.	H. W. Graham, M. D.
R. S. Howard, M. D.	R. M. Stone, M. D.
T. V. Bennett, M. D.	J. S. N. Wheeler, M. D.
George Bigelow, M. D.	Wm. Stillman, M. D.
Pettit Harris, M. D.	Kerney Rogers, M. D.
	V. A. Bonville, M. D.

[Des Drs. French et Channing, médecins à Clinton, comté Oneidat.]

Clinton, 8 juillet 1839.

Nous avons fréquemment prescrit la nouvelle préparation chimique de salsepareille, préparée par un nouveau procédé à vapeur et nous avons invariablement reconnu ses effets dans tous les cas où la salsepareille est applicable.

Nous avons une connaissance étendue de cet article et nous le garantissons comme un des meilleurs en usage.

WM. S. FRENCH, M. D.
EDWARD CHANNING, M. D.
Nelle Orléans, 17 mai 1839.

Au propriétaire—Cher monsieur: j'ai employé votre préparation de salsepareille et vos pilules dans des cas de rhumatisme chronique avec le plus grand succès.

Je suis &c. &c.
HENRY CALLURE, M. D.
Nouvelle Orléans, le 20 juin 1839.

Au propriétaire du sirop de salsepareille et des pilules.—Monsieur; mon enfant maintenant âgé de 5 ans a été affligé d'une tumeur scrofuleuse depuis l'âge de 3 mois; depuis environ un moi que j'ai commencé à employer votre salsepareille préparée à la vapeur, j'ai le plaisir de vous annoncer que sa santé se rétablit et que les marques extérieures de la maladie ont disparut

Je suis &c. &c.
G. B. WHITEMORE.

(Extrait d'une lettre reçue du Dr R. S. Walton, médecin savant et respectable dans les Etats du Sud)
Monroe, 30 juillet 1839.

Au Propriétaire—Cher Monsieur: Je suis presque dépourvu de salsepareille, et je vous prie de m'envoyer trois bouteilles ainsi que trois douzaines de boîtes de pilules. Envoyez les à bord du steamboat, adressées aux soins de Messieurs Storm & Hastin, 63, rue Domaine. J'ai fréquemment prescrit votre sirop de salsepareille dans des maladies chroniques, surtout dans des cas de scrofule et affections cutanées et j'en ai toujours obtenu d'heureux résultat. Je l'ai aussi administré avec avantage dans des cas de syphilis et de débilité chronique; je crois que c'est la meilleure préparation de salsepareille qui existe.

J'ai l'honneur d'être &c.
R. S. WALTON.

[Extrait d'une lettre reçue du Docteur Warren de Natchez—Le 21 août 1839]

Cher Monsieur.—J'ai fait usage dans ma pratique pendant ces dernières années de votre sirop concentré composé de salsepareille à ma grande satisfaction et au soulagement de mes malades. Je n'hésite point à déclarer que je considère cette préparation comme une des plus utiles dans les cas où la salsepareille est applicable. Je suis, &c.

BENJAMIN WARREN.

(Du Pensylvanian Enquirer, du 13 mai 1839.)

Salsepareille.—Les vertus de cette plante, comme purificateur du système humain, particulièrement du sang, ont été depuis long-temps reconnues. Le témoignage de la profession médicale est presque unanime sur ce point; la simple question est de savoir quelle est la meilleure préparation pour la mettre en usage. Le collège de pharmacie et les médecins prononcent ce fait: la préparation du sirop concentré composé salsepareille, préparé par un nouveau procédé chimique à vapeur, par un savant chimiste; atteint le but désiré. Ceux qui emploient des médecines pour purifier le sang trouveront cette composition une des meilleures. Nous parlons par expérience, ayant fait usage de trois bouteilles.

(Du Boston Daily Courrier et Advertiser.)

Le sirop concentré composé de salsepareille se trouve annoncé dans notre journal. Il jouit de la plus grande réputation dans les Etats-Unis comme purificateur du sang; les meilleurs médecins le recommande. Que personne ne se plaigne de l'impureté du sang lorsqu'ils peuvent se guérir en employant quelques bouteilles de cette excellente médecine. Il est nécessaire que le sang soit pur pour conserver la santé.

[Du Baltimore Express.]

Nous appelons l'attention de nos lecteurs à l'annonce du sirop concentré composé de Salsepareille. Cette médecine vient d'être introduite en cette ville. Les nombreux certificats qui y sont joints la feront mieux connaître que ce que nous pourrions dire.

[Du Philadelphia Journal.]

Le sirop concentré composé de salsepareille, préparé par la vapeur, guérit toutes les maladies du sang et prévient tous les maux inhérents au corps humain. Cette médecine est recommandée par les membres de la faculté. Un jeune homme à notre bureau recommande aussi cette médecine; en ayant employé deux bouteilles.

[Du Charleston Enquirer.]

Sirop concentré composé de salsepareille, préparé par la vapeur. Il paraît que cet article fait des grands miracles au Sud et le caractère des recommandations qui l'accompagne nous garantissent que c'est une des meilleures médecines pour l'impureté du sang. Nous connaissons plusieurs médecins qui ont recommandé ce remède et nous sommes persuadés qu'ils ne l'auraient pas fait avant de connaître son mérite. Chaque famille devrait se procurer une bouteille de ce remède et par là elles conserveraient leurs santés et épargneraient au moins trois fois la somme qu'elles auraient payé au médecin. Achetez la santé là où vous pouvez l'avoir à meilleur marché.

[De la Faculté du Collège médical d'Albany, 24 sept. 1839.]

Nous avons été témoins des bons effets du sirop concentré composé de salsepareille, préparé par la vapeur, et nous nous faisons un plaisir de la recommander au public comme une des meilleures préparations pour la purification du sang et la guérison des maladies secrètes. Alfred Marino, M. D. Président et professeur de chirurgie, Daniel M. Ross, M. D.—professeur de la médecine théorique et pratique; Ephraim Emerson, M. D. professeur de chimie et d'histoire naturelle; J. H. Armstrong, M. D. professeur d'anatomie; D. McLaughlin, M. D. professeur de matéria medica et thérapeutique; K. D. Belford, M. D. professeur d'obstétrice; Abraham [illegible], D. professeur de l'institution de médecine [illegible] M. D. professeur de jurisprudence médicale [illegible] Clark, régistraire.

Le tout ci-dessus est très intéressant et digne de ce rapport vrai. J. S. DUEY, M. D.

AU PUBLIC.

Nouvelle-Orléans, 4 Juillet 1839.

A la demande du Dr. Duey, auquel je suis [illegible] obligé, je m'empresse avec plaisir, sous le [illegible] public un récit des heureux résultats que j'ai obtenu du Sirop Concentré de Salsepareille Composé, préparé par la vapeur. A part de ma gratitude pour le bienfait que j'en ai reçu, je suis bien [illegible] pour le bénéfice de ceux qui seraient affligés de la même maladie. Pendant trois ou quatre années j'ai eu mal aux yeux; quelquefois je pouvais à peine voir et même je [illegible] de grandes douleurs. Souvent [illegible] complètement aveugle et tourmenté par des douleurs excessives, j'ai employé tous les remèdes pour pouvoir obtenir du soulagement. Je m'étais adressé à [illegible] dans le [illegible] et j'avais [illegible]. Mais heureusement une connaissance me [illegible] d'essayer le Sirop Concentré de Salsepareille composée, préparé par la vapeur [illegible] que le résultat a été [illegible]. [illegible] bouteilles et mes yeux se guérissent très vite, les meilleurs qu'ils n'ont été depuis trois ans et je [illegible] être guéri radicalement. Ce document est publié dans l'espoir qu'il sera utile à ceux qui sont affligés de la même maladie.

ALBERT W. BARKER.

Faites attention!—Le public est prévenu qu'une fraude des plus audacieuses a été commise par quelques méchants inconnus à Augusta Georgie; nous soulons parler d'une imitation de cette médecine populaire, le sirop concentré composé de salsepareille et bien reconnu comme la plus grande découverte du moyen âge. Nous leur annonçons que le seul lieu où se trouve la véritable sirop dans les Etats du Sud est au no. 96, rue de la Douane.

Rappelez-vous seulement au No. 96, rue de la Douane.

Des directions en français, anglais et espagnol accompagnent chaque bouteille. 26 sept—1m

Nouvel arrangement pour le 1er. août 1839.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NELLE. ORLEANS ET DE CARROLLTON.

ARRANGEMENS DE L'ETE POUR LES JOURS DE LA SEMAINE.

De Carrollton.		De la Nlle. Orléans.	
Chars à cheval à 4 h.	A. M.	Chars à cheval à 5 h.	A. M.
Locomotive 6	" "	Locomotive 7	" "
" 8	" "	" 9	" "
" 10	" "	" 11	" "
" 12	" "	" 1	" P. M.
" 2	" P. M.	" 3	" "
" 4	" "	" 5	" "
" 6	" "	" 7	" "
" 8	" "	" 9	" "

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHE.

Les chars partiront aux mêmes heures que dans les jours de la semaine jusqu'à 1 heure P. M. Une Locomotive partira de Carrollton toutes les heures, jusqu'à 8 heures du soir, et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 9 heures du soir.

Après 10 heures du soir, et jusqu'à minuit on peut obtenir un char à cheval, en payant cinq piastres pour le voyage; mais après minuit on aura à payer $10.

Les personnes qui partiront par la locomotive, devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux conducteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.

Pour l'agrément des personnes qui se rendent à Carrollton par le char de 5 heures, et qui ne désirent pas y demeurer jusqu'à 8 heures, le char qui partait auparavant à 6 heures, partira jusqu'à 6 1/2 heures, pour donner le temps de jouir d'une promenade agréable dans un des

PLUS BEAUX JARDINS DES E. UNIS.

CHARS DES RUE JACKSON ET DE LA COURSE.

Ces chars partiront de la rue Jackson à 6 heures a. m. et de la rue du Canal à 6 1/2 heures du matin et courront chaque heure. A 8 heures, ils partiront toutes les demi-heures, jusqu'à 8 1/2 heures du soir, mais le char qui doit partir de la rue du Canal à 8 1/2 heures, n'en partira qu'à 9.

Les Messieurs sont particulièrement priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins, et de ne pas fumer dans les chars lorsque les dames s'y trouvent.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Carrollton et de la Nouvelle Orléans.

27 jt — JOHN HAMPSON, ingénieur en chef.

GRAINES FRAICHES.

LE soussigné a reçu par le navire Mississippi de New-York un superbe assortiment de graines nouvelles pour la saison. WM. DINN,
12 août — 17 Commune.

LES soussignés étant à la veille de transporter leur domicile de la rue Toulouse à la rue Tchoupitoulas offrent à vendre à bas prix et à des conditions favorables, les marchandises suivantes:

3,500 caisses vin rouge de divers crûs et prix,
20 demi-pipes eau de vie cognac, des marques A. Duronet, &c.
20 [illegible] pipes vieille eau de vie fine Champagne [illegible] do. do.
400 paniers Champagne mousseux (Sillery)
[illegible] de divers [illegible],
[illegible] Sauterne,
1 caisse bottes et souliers de Paris,
1 caisse soufflets assortis,
1 caisse parapluies,
1 caisse fleurs artificielles,
1 caisse [illegible] imprimées,
2 caisses contenant mouchoirs de batiste, robes de crêpe brodées riche, dentelles, fichus, voilettes; écharpes, peignoirs façonnés, rubans de gaze fine, &c.

J. T. LAGUERENNE & co. 9 Toulouse.

ETABLISSEMENT D'HORTICULTURE de FOURNERET ainé & RIETSCH, pépiniéristes, Paroisse St. Charles, habitation de Mr. Louis Lessauche, ils offrent à vendre un grand assortiment d'Arbres Fruitiers, tels que poiriers, pommiers, pêcher, abricotiers, pruniers, cerisiers, une collection de fosters variés, arbres et arbustes d'ornement, 35,000 Morus Multicaulis. S'adresser chez Ch. S. Schoendorffer, Pharmacie Mr. Martin, encoignure Vieille-Levée et Hôpital. 23 sept—1m

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.

LES actionnaires qui n'ont pas déjà donné des billets pour le montant de leur souscription sont invités à faire un septième paiement de dix piastres par action, le 27 septembre prochain ou avant. Nouvelle-Orléans, le 30 août 1839. Par ordre de la Direction.

27 août—1—1mo. — WILLIAM FURST, secrétaire.

VIN DE COTE ROTIE.—Le soussigné a en magasin dernièrement reçu, toffre à vendre,
50 barriques vin de Côte Rôtie, du crû de [illegible],
50 [illegible] bouteilles chaque [illegible] directement par le propriétaire du vignoble [illegible] pour vin de table pour famille, [illegible] pour [illegible].

21 a — L. G. SAUNOT.

AVIS D'ENCAN.

J. A. BEARD informe respectueusement ses amis et le public en général, que par un ordre du soussigné des honorables Recorder et Aldermen de la municipalité, il a obtenu le privilège de vendre à l'encan des marchandises, &c. dans les rues du Canal, entre les rues des Magasins et Levée, tous les mardis et vendredis.

Les marchands qui ont des marchandises à envoyer à l'encan en donneront avis à l'encanteur la veille du jour de la vente; et toutes marchandises dont les prix seront mis seront vendues sans réserve, si elles ne sont point [illegible] après la vente, si elles ne sont point vendues. Les vente commencera chaque jour à 10 heures et demi.

Le bureau d'encan est au no. 30 rue de la Commune. 2 mai

AVIS aux Pharmaciens.

36 pots de pharmacie en porcelaine, de 5½ pouces, avec cadre or et noir, et étiquettes, forme nouvelle.

41 Flacons bouchés, de 1 once à 2 onces, avec étiquettes vitrifiées et lettres noires.

6 grand vases pour devanture, de 12 à 15 pouces, le tout de la fabrique de Pochet-Déroche, à vendre par H. GAILLARDET,
3 juin — 69, rue de Toulouse.

LES DRAYS Nos. 205, 37 et 26 sont requis de rapporter leurs reçus au soussigné pour les marchandises qu'ils ont enlevées du navire St. Louis de Philadelphie, faute de quoi ils seront poursuivis.

28 sept — N. F. COMLY & Co. 37, Camp.

TOILE CORDE D'EMBALLAGE ET FICELLE.—100 pièces toile du Kentucky, 44 pouces de largeur; 150 do do de Dundee; 350 rouleaux corde du Missouri; 35 balles ficelle, à vendre par

27 sept — SPRAULE & BUCHANAN, 68, Camp.

CHARRETTES, drays, roues de charrettes, à charroyer les plançons et brouettes des meilleures manufactures de Philadelphie, à vendre par

FRANKLIN & HENDERSON,
27 sept — 74, Camp.

POIS VERTS ET JAUNES, en débarquement et à vendre par HAGEDORN & CRAMER,
30 sept — 50, rue Bienville.

FLANELLES blanches, rouges et vertes, à vendre par HAGEDORN & CRAMER.

JARDINIER DEMANDE.—Un bon jardinier peut se procurer une situation lucrative en s'adressant au consul britannique, no. 92 rue de la Commune. Il est inutile de s'adresser à moins que l'on ne possède une bonne connaissance du sol et du climat et que l'on ne puisse fournir de bonnes recommandations. 26a

BANQUE DE LA CITE.—Nouvelle-Orléans, 31 août 1839.—Le bureau des directeurs de cette institution, a aujourd'hui déclaré un dividende semi-annuel de quatre pour cent sur le fond capital, provenant des profits des derniers six mois, payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, lundi le neuf septembre prochain et après.

2 sept — R. J. PALFREY, caissier.

LE soussigné vient de recevoir un grand assortiment de draps noir, différentes couleurs pour habit et redingote, satin uni et rayé pour pantalon, étoffes en soie et cachemir pour gilet, qu'il offre à vendre en gros ou en détail à des prix très modiques.

11 sept — BEAUCHERY,
Magasin de Mrs Wolfe et Salle.

BUCKNER & FOUTE,
Avocats, Clinton (Mississippi.)
Références à Messrs.

ALEX. GRANT,	Nouvelle-Orléans.
HENDERSON & GAINES,	
SMITH & ROORHEES,	
ARMSTEAD & SPRING,	
GEO. BERGEROT.	

26 m—6m

A. ANDREWS & BROTHERS, Marchands à commission, Nouvelle-Orléans.

E. L. ANDREWS & Co, Marchands à Commission, Mobile.

J. J. ANDREWS & BROTHERS, Marchands à Commission, New-York.

Nous sollicitons des consignations à nos maisons.

J. J. ANDREWS, résident à New-York.
Z. ANDREWS, " Nlle-Orléans
E. L. ANDREWS, " Mobile.

13 août

ANDREWS & BROTHERS,
MARCHANDS A COMMISSION,
No. 50, rue du Camp,—Nouvelle-Orléans.
J. J. ANDREWS,
Z. ANDREWS,
E. L. ANDREWS.
15 juillet

INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVIS.—On a besoin d'un surveillant pour un collège; on ne confiera cet emploi important qu'à un homme habitué à vivre parmi des enfants, et capable d'enseigner la langue française; s'adresser au bureau de cette feuille. 8 jt

AU PUBLIC LOUISIANAIS.

LE temps de mon engagement étant prêt d'expirer, j'ai l'honneur d'informer le public que je recommencerai mon cours de danse, le 25 octobre prochain. Je me ferai un devoir de la reconnaissance, je ne [illegible] mes remerciements à mes élèves et à leurs familles pour la confiance qu'ils ont bien voulu m'accorder jusqu'à présent.

15 s — J. DEVOTI.

BUREAU de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle. Orléans.—No. 31, rue du Camp.

CAPITAL $300,000.

Par un amendement à la charte de cette compagnie, passé par la législature, le privilège d'assurer contre les risques de la mer et des rivières a été accordé. En conséquence ils sont préparés à recevoir des demandes.

E. L. TRACY, secrétaire. 25j

CIMENT ROMAIN.—100 barils à vendre par
HOLMES & MILLS, 9, Bank Place, 6 Sept

BILLETS du Texas demandés par
1 oct — G. R. STRINGER, 50, Canal.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et Ville de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane—à tous ceux qu'il appartiendra, salut:

Attendu que Corderville & Lacroix de cette ville ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour où la dite vente fut enregistrée le 18ème jour d'avril de l'année 1839, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834. Il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif ce dit lieu. Jour [illegible] d'avril, de l'année 1839, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 23 février de l'année 1839, dans l'affaire de James N. Morison vs. Samuel Bell, No. 11893 du Docket de cette Cour, à laquelle vente les dits Corderville & Lacroix se sont rendus acquéreurs pour le prix de 6,360 piastres comptant.

Description de la propriété d'après le transfer Judiciaire.

Deux lots de terre, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, les dits lots situés dans le faubourg Delord et contigus l'un à l'autre, et désignés par les Nos. 16 et 17 sur un plan fait par Richard Delafield, ingénieur et déposé dans le greffe de Félix Grima, notaire, successeur de G. R. Stringer, ex-notaire; les dits lots ayant, mesure anglaise, chacun 28 pieds de face à la rue Carondelet, et 26 pieds de face à la rue ... fond à une allée de 20 pieds de largeur, sur une profondeur de 150 pieds.

Bureau du greffier, Nlle-Orléans le 20 septembre 1839.

23 septembre—3—20, 5 et 25 oc.
ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concerneront, salut: attendu que Victor David de cette ville ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour où la dite vente fut enregistrée le 16ème jour d'août de l'année 1839, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif, aus-dit la 16ème, jour d'Août de l'année 1839, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le [illegible] jour de juin de l'année 1839, dans l'affaire de: Norbert Soulie, représenté par Albin Soulié vs. James McPherson, no. 11,914 du Docket de cette Cour, à laquelle vente le dit Victor David s'est rendu acquéreur pour le prix de $3,100 comptant.

Description de la Propriété d'après le transfer Judiciaire.

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Ste. Marie, dans la ville de la Nlle Orléans, entre les rues St. Jean et St. Pierre dans l'ilet compris entre les rues Gravier, St. Pierre, St. Jean et de la Commune, et désigné par le no. 9, sur un plan du dit ilet, dressé par L. Bringier, arpenteur général de cet Etat, daté le 5 de février 1838, et déposé sous le No. 16 dans le livre des plans de Felix Grima, notaire; le dit lot mesurant 31 pieds, 11 pouces et 3 lignes de profondeur, entre des lignes parallèles; (le tout mesure américaine,) ensemble les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et aussi 30 actions du défendeur dans le fond capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Bureau du Greffier, Nouvelle Orléans, le 24 septembre 1839.
25sept—3/20j. — ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, Salut:—Attendu que A. J. Fallon James Williamson et Nicholas Hoey, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, se sont adressés au greffe de cette cour où ladite vente fut enregistrée le vingt sixième jour de juillet de l'année 1839, pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit, le deuxième jour de juillet de l'année 1839, en vertu d'un décret de cette cour rendu le 29ème jour d'avril de l'année 1839, dans l'affaire de Philip Maher contre Maurice Cannon, no. 936 du docket de cette cour, à laquelle vente A. J. Fallon James Williamson et Nicholas Hoey se sont rendus acquéreurs pour le prix de $3000 payables dans un an.

Description de la propriété d'après le transfer Judiciaire, savoir,

Trois certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Annonciation au-dessus de cette ville dans l'ilet compris entre les rues de la Vieille Levée, Celeste, Religieuses et Nonnes, désignés sous les numéros trois, quatre et cinq; les dits terrains étant contigus, et formant ensemble soixante vingt cinq pieds de face à la rue de la Vieille Levée sur vingt pieds de profondeur, désignés, d'après un plan fait par le dit Pilié, arpenteur de la ville, le 19 avril 1832 et annexé à un acte passé devant William Christy, notaire public le 23 février 1832.

Témoin l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour, le vingt sixième jour de septembre l'an de notre seigneur 1839.

30 sept—3 — ED. GARDERE.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut:

Attendu que Pierre Edmond Maier, de cette ville, ayant acheté à une vente faite par Barnett &c., vendeur public de cette ville, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour de paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par l'encanteur susdit le 31me. jour de mai de l'année 1839, en vertu d'un décret de cette cour, rendu le 19 septembre de l'année 1838, dans l'affaire de R. Putnam vs. ses créanciers, No. 10,061 du docket de cette cour, à laquelle vente le dit Pierre Edmond Maier s'est rendu acquéreur pour le prix de 3,0[illegible] piastres.

Description de la propriété, d'après le transfert judiciaire, savoir:

Un Lot de terre situé dans le faubourg Saulet, au-dessus de cette ville, désigné par le numéro vingt-cinq, sur un certain plan dressé par C. F. Zimpel, le 27 janvier 1832, annexé à un acte passé devant William Christy, notaire public dans cette ville, le 13 février de la même année; le quel lot ayant, mesure anglaise, 30 pieds de face à la rue des Nayades, sur 126 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur entre des lignes parallèles; ensemble les bâtisses et améliorations sur la dite propriété et tous les droits, privilèges, &c. qui y appartiennent de quelque manière que ce soit.

Bureau du greffier, Nlle. Orléans, 14 Sept 1839.
18 sept—3 en 30j — J. OLLIE, dép. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans.—No 12019—Théodore Vaurigaud contre ses créanciers.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la Cour au profit de ses créanciers; et il est ordonné par la Cour que les dits créanciers se réunissent en l'étude de M. Félix Grima, notaire public, le samedi 19 octobre 1839, afin d'y prendre en considération les affaires du dit insolvable; et en attendant, que toutes procédures contre la personne ou les biens du dit insolvable, soient suspendues.

Par ordre de la Cour.
Bureau du Greffier, Nouvelle-Orléans, 14 septembre 1839.
16 sept—3 en 30j. — ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent, l'honorable Charles Maurian, juge—8 octobre 1839—no. 12030—François Fisk alias Fils et ses créanciers.—Sur lecture et enregistrement de la pétition et cédule dans cette cause, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu au bureau de Th. Cuvillier, Esq. notaire, mardi, le 12 novembre prochain, à 10 heures, a. m. afin de prendre en considération les affaires du dit pétitionnaire, et en attendant toute poursuite contre sa personne ou sa propriété est suspendue.

Par ordre de la cour.
Bureau du greffier, Nelle Orléans, 8 octobre 1839.
10 oct—3 — ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 11,993—Ant. M. de Miranda et ses créanciers.—Sur lecture et enregistrement de la pétition et cédule dans cette affaire, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu au bureau de Louis T. Caire, Esq. not. publ. lundi le onzième jour de novembre prochain, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en attendant toute poursuite contre sa personne ou sa propriété est suspendue. Il est de plus ordonné que Charles N. Delery, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour.
Bureau du greffier, 9 octobre 1839.
10 oct—3 — A. M. GUYOL, Député Greffier.

Thomas Boublet contre ses créanciers.—No. 9683.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—Sur lecture et enregistrement du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la Cour à toutes personnes intéressées, d'avoir à déduire sous dix jours, à partir de la publication du présent ordre, les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué et les fonds distribués en conséquence.

Par ordre de la Cour.
Bureau du greffier, 7 octobre 1839.
9 oct—3t en 10j — A. M. GUYOL, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour commerciale de la Nlle Orléans.—No. 1169—Joseph Webber, Jr. vs. ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu devant William Young Lewis, Esq. not. pub. le quatrième jour de novembre 1839, à 10 heures a. m. afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et en attendant toute poursuite judiciaire contre sa personne ou sa propriété est suspendue. Il est de plus ordonné que [illegible] Preaux, Esq. soit nommé pour représenter les créanciers absens dans cette cause.

Nlle-Orléans, bureau du greffier, 1er octobre 1839.
2 oct—1 en 30j — ED. GARDERE, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 11,857—Berthelot & Dorens vs. leurs créanciers.—Sur lecture et enregistrement du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour à toutes personnes y intéressées d'avoir à déduire les raisons, si elles en ont, sous dix jours, à dater de la publication du présent avis, pour lesquelles le dit tableau ne serait point homologué et les fonds distribués en conséquence.

Par ordre de la cour,
Bureau du Greffier, N. Orléans, 26 sept. 1839.
5 oct—3 — A. PITOT, greffier.

EAU DE VIE et Genièvre, en magasin et à vendre par — J. B. BAILEY,
3 oct — 14, rue Bienville.

EN débarquement du brick Eagle de Bordeaux
300 caisses vin St. Julien.
30 caisses vermicelli.
En magasin d'importations antérieures.
10 demi pipes eau de vie.
300 caisses vin rouge St Emilion, [illegible] Latite, St. Estèphe.
400 paniers champagne mousseux.
A vendre par — J. T. LAGUERENNE & Co, 9, Toulouse.

DEMANDE immédiatement, pour l'Arsenal des E. U. à Baton Rouge, un maître maçon et six maçons. Il est inutile de s'adresser à moins d'être bon ouvrier. Un [illegible] l'emploi par [illegible], le maître maçon recevra $5 par jour et les maçons $3.

Bureau du Quartier Maître, Nlle. Orléans, 13 septembre 1839. — I. CLARK,
Major et Quartier-Maître de l'armée des E. U. 19, rue Conti. — 13 sept

ON désire acheter pour du comptant, une négresse avec un enfant de 40 ans ou [illegible] âgée de 18 à 16 ans, le tout [illegible]. S'adresser à l'encoignure générale du magasin, rue du Quartier no. 25, entre les rues Condé et Vieille Levée.

BUREAU de la compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nelle. Orléans.—Les actionnaires de cette compagnie sont par ces présentes notifiés que le [illegible] sera payable le 5 octobre prochain, au bureau de la compagnie.

4 sept

SOCIETE FORMEE.

JOSEPH A SPRAULE & W E BUCHANAN, se sont aujourd'hui associés pour la transaction des affaires à commission dans cette ville, sous le nom de Spraule et Buchanan. Etant tous deux acclimatés, ils se proposent de rester toujours en ville et se dévouer entièrement aux intérêts de leurs amis qui leur adresseront des consignations.

JOSEPH A. SPRAULE,
19 sept — W. E. BUCHANAN.

PHARMACIE
VILLE DE LAFAYETTE.

CETTE Pharmacie, bien approvisionnée des meilleures DROGUES et MEDECINES reçus de France, Angleterre et du Nord, offre maintenant l'avantage d'un Laboratoire que le propriétaire a établi pour rendre ses services le plus utile au public, et où on exécutera avec soin les ordres dont on l'honorera.

Prescriptions remplies à toutes heures du jour et nuit. IGNACIO ROSSI, Phar. Chimiste.
Ville de Lafayette, 19 août 1839.
13 a — Rue de la Levée entre Josephine et Adèle.

PENSIONNAT ET ECOLE DE DEMOISELLES, tenu par Mlle. McCLENACHAM, Nos. 11 & 13, Carroll Place, Bleeker street, New-York.

Le terme d'automne de cet établissement commencera le 7 septembre.

L'on réfère les parens qui seraient disposés à envoyer leurs enfans à l'établissement ci-dessus aux messieurs suivans:

Le Revd. Dr. WHEATON,	Nlle-Orléans,
WM. CLARK, Jr. Esq.	do
JACOB WILCOX,	do
LEONARD MATHUX,	do
HAMILTON M. WRIGHT,	do
THOMAS SKINKER,	Saint-Louis

4 juillet—6m

SURDITE—GUTTA VEGETABILIS, un remède infaillible pour la surdité.—Le grand succès qu'a obtenu ce remède dans plusieurs certaines demandes au dispensaire de Westminster, pour les [illegible] des yeux et des oreilles, et pour lequel des lettres patentes ont été obtenues par M. Taylor, M. D. du gouvernement anglais, et la sanction qu'il a reçue de l'académie royale de médecine à Paris, ainsi que des médecins suivans: M. Abernethy, Sir Astley Cooper, Drs. Roston, Curtis, Drake et L. Legallais, Auris etc. et d'autres artistes et médecins célèbres dans cette branche qui en ont fait usage et qui l'ont recommandé.

La renommée du Guta Vegetabilis en France et en Allemagne l'a fait introduire dans toutes les autres parties de l'Europe, et des adresses furent présentées au Dr. Taylor de toutes parts, le félicitant de sa découverte. La certitude avec laquelle on a continuellement administré le Gutta Vegetabilis peut être prouvé par plusieurs mille cas. Depuis la révolution de 1830, Sa Majesté Louis Philippe, roi des Français, ainsi que le roi des Belges lui conférèrent le titre d'Auriste honoraire de leurs majestés, en récompense des nombreuses guérisons qui avaient été obtenues par le Guta Vegetabilis. Ces preuves de la bienveillance et de l'approbation royale, seront suffisantes; il espère, pour encourager ceux qui sont affligés de surdité à faire l'essai de son remède.

A Londres, Paris et Bruxelles le nombre des guérisons est incalculable, ainsi que dans les principales villes de Etats trois royaumes.

Dans la ville de Dublin, plus de 400 sourds ont été guéris par lui, et un desquels avait été sourd pendant 30 ans. Dans la ville de Lyon (France) 200 personnes ont recouvré l'entendement, parmi lesquelles il s'en trouvait une de 99 ans et l'autre de 84. Pendant l'année dernière 1838 les guérisons obtenues dans le midi de la France se sont élevées à un nombre étonnant.

Pour prouver son efficacité nous allons citer les cas suivans:—Le révérend John King, curé de l'église de St-Jean à Manchester; devint sourd, après avoir été exposé au froid, à un tel point qu'il ne pouvait entendre une bande de musique à quinze pas de distance. Cette affliction augmentait chaque jour et il était regardé pendant plusieurs années il employa des médecins [illegible], qui le traitèrent avec un grand soin sans cependant lui procurer un soulagement. Le Dr Drake lui recommanda en [illegible] Gutta Vegetabilis, et [illegible] avait pas employé la seconde bouteille qu'il recouvra son entendement. Pour les particularités de ce cas, voir le Journal Médical de Londres d'octobre 1835.

Le Dr. Andrews, d'Edimbourg en parlant du Gutta Vegetabilis dit: J'ai employé le gutta vegetabilis dans ma pratique aussi qu'à l'hôpital, et j'ai trouvé que ce remède était incomparable dans le cas de surdité provenant de débilité nerveuse et relaxation de l'ouïe, produit par le froid et calculé à opérer un grand bien. En conséquence je recommande son usage général, sans aucun doute que les personnes qui en feront usage recouvreront point déçues.

Le Dr. Jones, d'Annahill, Bedfordshire, dans une lettre adressée au Dr. Taylor, termine en disant que toutes les classes de surdité se trouveront dans le gutta vegetabilis un remède incomparable contre la surdité et à bon marché.

Une ou deux bouteilles ont généralement produit une guérison radicale, et dans un cas où une personne qui était sourd dès sa naissance, affligée depuis plusieurs années de surdité, accompagnée d'un écoulement des oreilles, et d'un bourdonnement semblable aux grondements du tonnerre, trois bouteilles firent entièrement disparaître ces symptômes et la personne recouvra son entendement.

Un praticien judiciaire de Paris, parlant du Gutta Vegetabilis du Dr. Taylor, s'exprime ainsi: J'ai, dit-il, employé toutes les ressources de l'art pour trouver un remède propre à la guérison de la surdité, et je dois affirmer que je n'ai jamais trouvé de remède aussi efficace et aussi efficace que le Gutta Vegetabilis du Dr. Taylor. Vous pouvez être persuadé, d'après l'expérience que j'en ai faite, que cette médecine possède toutes les vertus nécessaires à la guérison de cette affligeante maladie. Vous possédez une médecine d'une efficacité supérieure et d'une grande valeur.

Mlle. A. Norton, de Mile End Road fut affligée de surdité pendant plusieurs années, et après avoir inutilement employé toutes qu'on lui recommandait et avoir été soignée par un médecin, une bouteille de Gutta Vegetabilis la soulagea beaucoup et avant d'en avoir pris trois elle était parfaitement guérie.

Thomas Hemby, 60 rue Farrington, qui était lieutenant dans le 6e. régiment fut frappé de surdité sur le champ de bataille de Waterloo et resta dans cet état depuis. Après avoir employé une bouteille de Gutta Vegetabilis il fut parfaitement guéri.

Mr. Green de Cumberland qui avait été sourd pendant quatorze années recouvra son entendement après avoir employé six bouteilles.

Aux personnes âgées qui sont le plus sujettes à la surdité, cette préparation sera un bienfait, ayant été employé avec beaucoup de cas plus graves et où il n'y avait aucune espérance de guérison ou de soulagement par aucuns autres moyens. A ceux qui sont affligés de surdité provenant du froid, cette préparation leur sera d'un grand avantage et leur fera recouvrer l'ouï dans neuf cas sur dix. Le Gutta Vegetabilis est préparé selon les principes scientifiques, et ceux qui en feront usage seront convaincus qu'il porte sa recommandation dans les heureux effets qui sont obtenus, et en rendant l'ouï à ceux qui l'ont perdu depuis plusieurs années.

Vendu en gros et en détail, par agence, au no. 96, rue de la Douane, Nlle. Orléans. — 4 av—1[illegible]

SOLUTION SPECIFIQUE.

CEUX qui ont des maladies secrètes telles que les gonorrhées, glandes, strictures, irritation des parties, de la vessie, de l'urètre et de toutes maladies du passage urinaire, douleur dans les jointures, pierre, lumbago, débilité ou infirmité peuvent être guéris par cette médecine renommée des maladies ci-dessus en beaucoup moins de temps que par les autres médecines. Elle ranime et donne de la vigueur à la constitution et rétablit parfaitement la santé à ceux qui ont été injuriés par des mauvais traitements. Le fait est bien reconnu que cette médecine est incomparable et elle a guéri plusieurs milliers d'individus qui avaient inutilement essayé tous les autres remèdes; elle prend chaque jour la place de ces remèdes injurieux tels que copahu, térébenthine, cubebes, mercure, &c.

En addition aux nombreux témoignages reçus des médecins distingués de toutes les parties du monde, ainsi que des Antilles et de l'Amérique, une récompense de £500 a été offerte à ceux qui pourront montrer un remède aussi efficace que celui de la "solution spécifique de Yoland." Il n'est pas nécessaire, après ce qui précède, de faire d'autres commentaires, il sera suffisant de publier quelques certificats.

"J'ai prescrit la résolution spécifique de Yoland à plusieurs de mes patients qui languissaient sous des maladies de lutère, et à mon étonnement ils ont été guéris dans beaucoup moins de temps que j'en avais vu, et leur santé en était bien rétablie.

H. LEY, M. D.
Professeur d'accouchement à l'Hôpital de Barthélemi

Le Dr. Clarke a prescrit la solution spécifique de Yoland à un grand nombre de malades attaqués de maladies urinaires, et ils ont été guéris dans beaucoup moins de temps qu'il n'avait coutume de les guérir avec des préparations de copahu; et il est d'opinion que ce remède est sans pareil et qu'il en fera usage pour ces maladies.

Londres, 27 décembre 1837.

Le Dr. Green certifie que la solution spécifique de Yoland est un des remèdes les plus efficaces pour la guérison des maladies de l'urètre et qu'il guérit en moins de temps que [illegible] préparations de copahu qu'il avait coutume de [illegible].

Cette médecine ne peut être obtenu qu'au No. 96, rue de la Douane. 12m

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE EN 20 Leçons.—M. VANNIER, Géomètre-Arpenteur, ancien délinéateur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative pour enseigner à LIRE LE FRANÇAIS EN 20 LEÇONS, offre de mettre cet admirable résultat en pratique, soit dans des leçons particulières, soit dans les cours qui seront ouverts toujours, depuis 6 heures du matin, jusqu'à 10 heures du soir, encoignure Dumaine et Bourgogne.

Le Professeur applique à la même Méthode abréviative l'enseignement, mais toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie d'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue de Livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.

Leçons en ville. — 1 m.

GRILLES DE CUISINE PATENTEES DE PIERCE.—Le soussigné vient de recevoir au No. 57, rue du Canal quelques grilles comme ci-dessus —Pour l'économie, la facilité et la commodité, ces grilles surpassent toutes celles qui ont été inventées jusqu'à ce jour. Elles sont garanties donner satisfaction et dans le cas contraire elles seront déplacées sans aucun frais aux acquéreurs.

GEORGE PIERCE, Agent.
57, rue du Canal.

Le soussigné prend la permission de référer aux Messieurs suivants qui en ont fait usage pendant l'année dernière:

MM. Charles Harrod,	Col. Wm. Christie,
Sam. J. Peters,	Benj. Story,
William Brand,	Hebry Lockett, Esq.
J. H. Breedlove,	W. A. Gasquet,
J. H. Leverich,	A. S. Buckner.

AUX PLANTEURS DE LA LOUISIANE.

CARTE DE LA LOUISIANE sur laquelle les diverses plantations seront coloriées. Les planteurs de la Louisiane sont invités à fournir à l'auteur de la carte du Sud, les limites de leurs plantations, afin qu'il puisse les marquer sur la carte élégante de l'Etat de la Louisiane, qui est maintenant entre les mains du graveur et qui sera prête à être distribuée aux souscripteurs le 1er. janvier prochain. Le nom des propriétaires ou quelques autres noms de fantaisie par lequel leur plantation sera connue, sera placé dans les coloniés. Pour aller [illegible] dans les coins et on trouvera ces noms dans la marge de la carte à leurs chiffres correspondants. Cette carte aura 4 1/2 pieds sur 5 1/2 et sera finie avec un grand soin. Les plantations seront diversement coloriées, ce qui lui donnera une apparence pittoresque.

Sur JOHN LA TOURRETTE, hôtel de la Cité

DOUBLONS mexicains—650 à vendre par
3oc — R. GRONING & co.

HOTEL DE NEW BRIGHTON

Passe Christian, Miss.

Ce superbe établissement bien connu est maintenant ouvert pour la saison sous la surveillance de Mr. John McDonnell. L'on a fait de grandes améliorations dans cet établissement en y ajoutant d'autres bâtisses, chambres à dîner, salle de bal, chambre de billard, une plus allée, écuries et maisons de bains. De grands efforts ont été faits pour rendre cet établissement un élégant rendez-vous. Une [illegible] jolies chambres pour familles et l'on a préparé de jolies maisons en dehors pour les messieurs. L'on trouvera toujours des jolies chaloupes [illegible] en [illegible] pour la pêche ainsi que bonne barque de [illegible]. L'on peut faire des parties ou des excursions sur cette partie du golfe qui se trouve en face de la maison et qui est entourée par plusieurs îles, parmi lesquelles se trouve le Cat Island, Ship Island, Horn Island et les chandeliers.

Un sac aux lettres est déposé dans la barre de l'Hôtel de l'Exchange, N. O. auquel l'on portera attention. McDONNELL & WATERMAN,
11 ju — Hôtel de l'Exchange.

LIGNE JOURNALIERE POUR LA MALLE ET LES PASSAGERS.

CETTE ligne partira tous les jours de Nort ville et se rendra en deux jours De Mills' Point à Bowling Green Ky.—en deux jours, de Mills' Point à Louisville, Ky. en trois jours et demi, de Mills' Point à Charlesville dans un jour et un quart.

EXTRAS,
De Mills' Point se rendant à la convenance des passagers.

A Mills' Point la ligne ci-dessus joint les bateaux pour la malle de la Nelle.-Orléans et St. Louis, faisant la route la plus directe de St. Louis à Nashville et de la rivière du Mississipi à Bowling-Green et Louisville, Ky.

Le bagage est transporté aux risques des propriétaires.

Il n'est alloué que 40 livres de bagage pour chaque passager.

Bureau au Green River Hôtel	Bowling Green.
Bureau général de Poste	Nashville.
" "	Mills' Point.
" "	Louisville.

W. P. ROACH & Co. Clarksville Tenn.
7 mai.

AVIS D'ENCAN—Les soussignés ayant agrandi leur magasin de meubles à l'encan y feront des ventes de groceries et meubles; informent le public que leurs ventes pour ces objets auront lieu les LUNDIS et SAMEDIS de chaque semaine. Toute marchandise qui ne sera pas vendue le jour de la vente, et qui ne sera pas retirée immédiatement payera une piastre par semaine de magasinage; la semaine commencée se payant de même.

DEJOUX & FERNANDEZ,
12 juin — 114, rue de Chartres.

MESSRS. DEPOUILLY Frères & Co, préviennent les entrepreneurs de constructions, les habitants de la Nouvelle-Orléans, et ceux de la côte, que leur moulin à vapeur vient d'être mis en opération, et qu'à partir de ce jour, ils vendront à leur disposition des plâtres calcinés, de toutes qualités, tels que plâtre à enduire, à mouler à engraisser les terres &c. Ayant apporté tous leurs soins dans l'exécution des machines autant pour l'économie de temps que pour rendre la fabrication du plâtre parfaite, ils peuvent en garantir la qualité supérieure à tous les plâtres importés du Nord, ayant l'avantage sur ceux-ci d'être entièrement fabriqués et de ne contenir aucunes particules de chaux, (qualité essentielle.) Ils vendront cependant leur prix au-dessous des plâtres sus-mentionnés. Offrant tous ces avantages ils osent espérer en conséquence le patronage du public qu'ils tâcheront mériter par les soins qu'ils mettront à la fabrication et l'activité à remplir les ordres qui leur seront donnés. S'adresser pour les ordres ou commandes à leur office, Exchange Alley, ou à la manufacture, encoignure Urquhart et Marigny sur le railroad Pontchartrain.

P. S. Des remises avantageuses seront faites aux personnes qui donneront des ordres pour les villes et états voisins. — 3 mai

MOULIN A SCIE A VAPEUR A VENDRE.—Le soussigné est autorisé à offrir en vente le MOULIN A SCIE, bien connu, appartenant au juge Hitchcock, situé au bas de la cité de la Mobile.

Ce moulin a deux scies et une machine à blanchir bois entièrement neuve. L'on suppose que c'est le meilleur moulin qui ait été bâti dans le Sud, étant bâti d'après les plus récents modèles. Les deux scies peuvent faire de 8 à 9000 pieds de bois par jour. La bâtisse est substantielle et couverte en ardoises. La machine à blanchir est de la manufacture de Hoskins & Hutton, patentées. Le droit de patente pour le comté de la Mobile sera vendu avec le moulin si l'acquéreur le désire. La machine peut blanchir de 5 à 8000 pieds de bois par jour. Le lot sur lequel le moulin est bâti a 400 pieds de face sur la rivière et s'étend en arrière jusqu'à la rue Hitchcock, traversant la rue Water, distance d'environ 451 pieds et a droit au rivage qui est en face. Les rivières adjacentes de la Mobile fournissent du cyprès en quantité et tout ce que le moulin peut faire est bientôt vendu.

Le moulin et la machine à blanchir sont tenus en bon état et les affaires sont bien conduites il rapportera un bénéfice net de $25,000 par année.

Les conditions de la vente seront un quart comptant, la balance sera payé en parties égales dans 1, 2, 3, 4 et 5 ans, les billets porteront l'intérêt légal de l'Etat de l'Alabama.

Aussi 12 ou 15 bons nègres, accoutumés à l'ouvrage du moulin, à des conditions libérales.

Pour plus amples informations, s'adresser à la Mobile, où au soussigné en cette ville.

21 ju — GEORGE BEDFORD, 22 Bienville.

HYDROCONIONS ou appareils pour bains de plume, ou de vapeurs, à vendre par le soussigné.—Depuis plusieurs années, et sur la demande des médecins les plus influents de la Nouvelle-Orléans, M. Gicquel avait formé un établissement de bains de vapeur et de plume, au moyen d'un appareil déjà connu en Europe, que l'expérience lui a appris à modifier, et dont il a tantôt mis en usage, et dont le déroutique le moins intelligent peut à même se servir, et au moyen duquel il a obtenu les résultats les plus favorables dans l'intérêt des personnes souffrantes. C'est par ce moyen qu'il a pu rendre à une santé inespérée des malades atteints de la goutte, rhumatismes de toute nature, tumeurs, maladies cutanées, [illegible], darteuses, &c. Avec cet appareil on peut administrer les bains médicaux de plume ou de vapeur et remplacer les bains ordinaires avec un bien-être qu'on n'obtient pas par ces derniers. Ces appareils sont indispensables dans un ménage, dans les grands établissements, tels que pensions, hôpitaux, &c.

M. Gicquel étant à même d'exposer les appareils que par [illegible], il donnera sur la manière de les mettre en usage toutes les renseignemens nécessaires, et communiquera des certificats des principaux médecins d'Europe, ainsi que les rapports des différentes sociétés savantes qui ont été appelées à donner leur opinion sur ce mode de traitement si généralement répandu en France, Allemagne, Italie, &c.

M. Gicquel offre également de traiter de son fond de cabinet de lecture, auquel il a joint toute espèce de fournitures de bureau. — GICQUEL,
29 mars — Encoignure Bourbon et Ste. Anne.

Mme Gicquel se fait poser et les bains sulfureux seront administrés comme précédemment.

BUREAU de la Compagnie d'Assurance des Négocians—N. Orléans, 8 juillet 1839. Le bureau des directeurs a aujourd'hui déclaré un dividende de 10 pour cent sur le capital payé; pris sur les profits des derniers six mois et payables aux actionnaires ou à leurs représentants légaux lundi le 15 courant ou après.

SAML. G. RELF, secré. — 9jt

PLATRERIE DE DEPOUILLY FRERES & Cie.—Plâtre calciné à vendre par les soussignés, provenant de leur manufacture, nouvellement fabriqué, au prix le plus modéré, s'adresser à la manufacture (rail road pontchartrain) encoignure Urquhart et Mangny, ou laisser des ordres à la Bourse de Cite, rue St. Louis, ou chez Mr. Caire, notaire, rue St-Louis ou chez Mr. Fournier, coiffeur, encoignure Chartres et St-Louis.

17 juin — DEPOUILLY FRERES & CIE.

SUCRE à 10 et 12 livres à la piastre.—Bon café de St-Domingue à 1 escalin la livre.—Bon vin à 4 gallons le gallon; 5000 livres de vieux cuivre; 600 livres de vieux fer; au magasin de ANT. MICHOUD,
29 nov — Encoignure Vieille Levée et Ursulines.

CHANGEMENT DE DEMEURE.—James Hepburn a transporté son bureau à l'encoignure des rues Canal et Camp, où il continuera à acheter et vendre les billets de banques qui n'ont point cours, l'or et l'argent, actions, billets promissoires, traites.

AVIS.—L'HOTEL ST-LOUIS est maintenant ouvert pour la réception du public. Les appartements sont été meublés avec beaucoup de soin, et disposés de manière à satisfaire tous les désirs. On peut y avoir des chambres, ou des chambres et salons, avec ou sans la table.—Il y a dans l'Hôtel un excellent restaurant sous la direction de M. C. Lavaud. S'adresser à M. A. WILLOZ, Directeur de l'Hôtel St. Louis.

CHANGEMENT DE DOMICILE ET D'ETUDE—E. CAILLARD, avocat, a transporté son domicile et son étude, rue Madison, No. 23, entre les rues Levée et Condé, près des halles et du ferry de la 1ère Municipalité, et à proximité des Cours Criminelle, de District, de Paroisse, des Preuves et de Cité, de la Nouvelle Orléans.

Son étude est ouverte tous les jours de 7 heures du matin à 7 du soir.

Pour consultation de 7 à 9 heures du matin, et de 4 heures du soir, affaires de cour de 10 du matin à 3 du soir. — 14 m

LEA BUNKER & Co.,
Marchands de produits à Commission.
A Philadelphie.
Référence à MM. J. W. Zacharie & Co.,
Joseph Lamb & Co.,
William & Lindley,
13m 1a — Nouvelle-Orléans.

LES soussignés ont formé une maison de commission sous ce place, sous la raison de commerce Blanchard, Eimer & Co.

M. Samuel Moore de la Nouvelle Orléans [illegible] résident à Paris, est autorisé [illegible] pour la somme de cinquante mille piastres.

THEODORE BAILLY-BLANCHARD,
JACQUES HENRY EIMER,
nov — 26 rue Bienville

FABRIQUE DE BIJOUTERIE.

J. B. DOETSCH & Co., informent leurs amis et le public qu'ils sont prêts à recevoir des commandes pour la confection de toutes sortes de bijoux, unis, ciselés et ornés, ils font les lunettes, &c, et montent les diamants dans le dernier goût.

Ils espèrent que la supériorité de leurs ouvrages et l'attention qu'ils y donneront leur mériteront l'encouragement de leurs amis et du public.

N. B. Les ordres laissés à la fabrique, au dessus du bureau de MM. Lacoste et Faures, Passage de la Bourse, entre les rues Conti et St. Louis, ou au magasin de Le Muh, No. 81, rue Chartres recevront une prompte attention.

Les dentistes sont aussi informés que J. B. D. & Co. feront les fournitures nécessaires à ceux-ci. 4 fév

DURAND & Co.,
GRAVEURS DE BILLETS DE BANQUES,
No. 26, Wall street, New-York.

INFORMENT les Directeurs des Institutions de Banques des Etats-Unis, qu'ils ont organisé un établissement complet, dans tous les départements, pour la confection des billets de banques. Leur longue expérience et la réputation qu'ils se sont acquise comme inventeurs des grandes améliorations qui se sont faites dans les gravures des billets de banques, seront ils l'espèrent une garantie suffisante pour l'exécution élégante des ordres qui leur seront confiés.

Leurs couleurs ou leur ouvrage de machine, ont entièrement neuves et originales, construites expressément pour cette société, d'après celle de C. Durand, qui a dévoué 20 années pour la confection de cet objet et est un des meilleurs préservatifs contre la contrefaction. Pour la beauté de l'exécution ainsi que pour la richesse et la variété des sujets, ils garantissent que le nouveau style surpassera tout ce qui a été produit dans cette branche.

PRIX.

Pour une planche en acier de 4 billets,	$500
Pour une planche en cuivre de 4 billets,	250
Impressions par 1000,	85
Papier par 1000 feuilles,	46

Bons pour poste, avec coupons, traites, &c. exécutés avec élégance.

Des spécimens de l'établissement ci-dessus peuvent être vus aux banques de la Nlle-Orléans.

19m—1pa, 6m

AVIS.—La Banque des Négociants disconvient les billets payables le 1er Décembre prochain déduisant 20 pour cent sur les billets remboursables échéant après cette date.

Par ordre — W. W. FRAZIER, Caissier.
Banque des Négociants, le 29 mai 1839. — 30 mai

EN débarquement du [illegible]. Foy et à vendre par le soussigné:

5 malles chemises de coton en couleur et blanches;
4 do peaux de veau ciré, peaux de mouton vertes et rouges pour doublures et 1000 paires souliers de bottes. — HERBAULT FRERES,
20 jt — 70, rue Royale.

POUR L'INTERIEUR.

MALLE DES ETATS-UNIS—Pour le Bayou Sara et Plaquemine.—Le superbe bateau à vapeur, pour passagers, BRILLIANT, capitaine Hart; ce bateau a toutes ses chambres élégantes et commodes, [illegible] des passagers; partira le mardi à 10 heures du matin, et [illegible] à tous les [illegible] pour l'une ou l'autre [illegible] se trouvent à faire des [illegible] séparées pour les personnes de couleur. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

18 déc — ADAMS & WHITEALL.

PAQUEBOT REGULIER POUR MEMPHIS ET RANDOLPH.—Le superbe bateau à vapeur ORONOKO, capt. Somworth, est arrivé pour se rendre à chaque jour; il fera [illegible] voyage entre ce port et ceux intermédiaires, durant la saison. L'Oronoko [illegible] été entièrement réparé en bel à mis de nouvelles machines et de nouvelles bouilloires, et comme on le [illegible] pour recevoir de [illegible]. Pour fret ou passage, [illegible] s'adresser à bord ou à

PIERCE SHANNON & [illegible].

20 nov — 27, rue des Magasins.

POUR BAYOU TUNICK et tous les ports intermédiaires.—Le superbe bateau à vapeur NASHVILLE, neuf, fin marcheur et commode, commandé par le capitaine Buchanan, partira pour les lieux susdits, et tous ces ports intermédiaires, tous les [illegible] à 10 heures du matin. Le Nashville offre toutes les garanties possibles aux passagers; ses bouilloires ont été inspectées et les chaînes du gouvernail sont en fer. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

FOLLAIN, BELLOCQ & DEJELOS.

2 déc — 13, rue St. Louis.

AVIS aux personnes qui désireraient visiter les Attakapas ou les Opelousas.

Le steamer CABINET, capitaine [illegible], [illegible] excellent bateau à vapeur qui part le lundi en arrivant aux Opelousas, tous les Lundis à midi précis, et reviendra pour partir pour les Opelousas tous les Jeudis à midi, pendant la saison des eaux hautes. Les passagers trouveront toujours chez Mad. Orillon des voitures pour les transporter, et des wagons pour leurs bagages et marchandises.

4 nov — FOLLAIN, BELOCQ & DEJELOS.

Paquebot entre la Nouvelle-Orléans et le Bayou Sarah.

Le steamer LEVANT, bien construit et marcheur de première classe, ayant été arrêté par le capitaine Lermant, faire tous son commandement, pendant toute la saison, les voyages ci-dessus mentionnés, et des ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin et du Bayou Sarah, tous les mercredis, à la même heure.

23 avril — I. B. COLLA, Agent.

LIGNES DE PAQUEBOTS.

POUR NEW-YORK.

Ligne de paquebots de la Louisiane et New-York.

DEVANT partir régulièrement tel qu'annoncé de chaque port. Cette ligne est maintenant composée des navires suivans qui sont augmentés composé de 6 navires qui seront en toujours [illegible] permettra d'en expédier un de chaque port toutes les semaines pendant l'année, facilitant ainsi le transport des marchandises, qui seront prises aux plus bas prix:

YAZOO,	Capitaine	Trask.
MISSISSIPI,	"	Hunt.
LOUISVILLE,	"	Allen.
SARATOGA,	"	Hathaway.
HUNTSVILLE,	"	Eldridge.
SHAKESPEARE,	"	Palmer.

Ces bâtiments sont tous de première classe, doublés et chevillés en cuivre, d'un léger tirant d'eau et construits à New York exprès pour cette navigation avec des aménagements élégants pour les passagers; ils seront commandés par de bons capitaines. Le prix du passage est fixé à $80 sans vins ni liqueurs. Pour tout la table sera bien servie. Les paquebots seront [illegible] en remontant et descendant le Mississipi par des bateaux à vapeur.

Les capitaines, ni les armateurs de ces bâtiments ne sont responsables pour les bijoux, argenterie, pierres précieuses, pour lesquelles des connaissements aura [illegible], ou pour [illegible] en acier ou pour lettres ou paquets envoyés à bord, à moins que l'on en prix en [illegible] les reconnaissements et que le prix en sera fixé. Pour fret ou passage, s'adresser à

JAMES E. MULLIN,
21 m — 74, rue du Camp.

Lignes de paquebots de Lombard, & Co. entre Boston et la Nelle. Orléans.

Cette nouvelle ligne a été expressément construite pour faire les voyages des ports ci dessus, ces navires sont tous d'un tirant d'eau convenable, ils contiennent de beaux aménagements, et tous les efforts ont été faits pour l'agrément des passagers. Cette ligne est composée des navires suivants:

GENESSEE	415 tonneaux	capitaine	S. Loring.
CAROLINA	400	"	S. Lowell.
CHARLESTOWN	376	"	S. Eldridge.
COLUMBIANA	526	"	G. Barker.
CONCORDE	400	"	Harding.

Les navires ci-dessus sont tous neufs et de première classe, ils sont doublés et chevillés en cuivre, et commandés par des capitaines d'une grande expérience; ils ont de vastes emménagements et les chambres des dames son séparées. On portera toutes sortes d'attention aux passagers, et leurs tables seront des mieux garnies.

Ces paquebots seront tous et remorqués par les bateaux à vapeur, le plus grande ponctualité sera observée pour leur départ, et dans le cas qu'un de ces paquebots se trouverait en retard, d'autres navires seront pris en leur remplacement. On sollicite une portion du patronage du public. Les agents s'engagent à prendre des prix très modérés pour les marchandises qui seront expédiées; les avances ordinaires seront faites sur les marchandises qui seront consignées par ces navires.

Ces navires partiront tous les [illegible] de chaque mois. Pour fret ou passage s'adresser à

JOHN A. MERRITT,
22, rue de la Commune, près de la rue Camp.

N. B. On fait des avances sur les marchandises qui seront consignées à MM. A. C. Lombard & Co entrés à Boston.

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NLE. ORLEANS ET BALTIMORE.

Cette ligne se composera des navires suivants, les quels ont été construits ou achetés pour faire exclusivement ce voyage, savoir:

Navire SEAMAN	Capitaine	Minot.
Barque MARY,	"	Nickerson.
" ISAAC FRANKLIN,	"	Brown.
" SOLOMON SALTUS,	"	Lathem.
Brick ARCHITECT,	"	Gray.

Ces bâtiments sont de première classe et ont été construits à Baltimore; ils sont bien meublés, ils sont d'un faible tirant d'eau et pourront pénétrer jusqu'à Baltimore pour y charger et décharger. Ils partiront régulièrement des deux ports, des Chesapeake à la rivière James, et ce fret sera expédié pour sa destination respective par MM. Clark & Hellogg, agents pour la dite ligne à Baltimore; les frais occasionnés par transbordement, seront acquittés par les Agents de la ligne. Le prix du passage est fixé à $60. On fournira d'amples provisions à toute espèce, vins exceptés.

On emploiera tous les efforts pour la commodité des passagers, et pour monter et descendre le Mississipi.

Pour fret ou passage, s'adresser à

GEORGE BEDFORD,
12 oct — 22, rue Bienville.

PAQUEBOTS POUR NEW YORK.

(Nouvelle Ligne.)

Devant partir ponctuellement tous les LUNDIS pendant la Saison, chargés ou non.

Navire Orléans, capt. S. Sears, 599 tons,	27 Nov
Navire Alabama, capt C C Berry, 474 tons	11 Dec
Navire Arkansas, capt E S Dehon, 627	15 Dec
Navire Saratoga, capt W Hathaway, 542 tons	8 Jan
Navire Nashville, capt D Jackson, 540	23 Jan
Navire Kentucky, capt J Bunker, 639	5 Fév

Les navires ci-dessus sont de première classe doublés et chevillés en cuivre, et ont été construits à New York, expressément pour ce commerce; ces navires n'éprouvent jamais de retard en passant la barre.

Les capitaines sont des hommes d'une grande expérience; ces bâtiments seront toujours remorqués soit en descendant ou en montant le Mississipi. Ils ont des appartements commodes, meublés, et leur tables seront toujours servies des meilleures provisions.

Le prix des passagers à la chambre est de $80, ceux en la tiers prix; les officiers et l'équipage ne boivent que de l'eau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

H. O AMES,
No. 23 rue du Camp.

Ces navires ne seront pas responsables des casses, etc. de verrerie, quincaillerie, marbre ou granit, soieries, [illegible] ou des paquets ou objets à moins qu'un connaissement n'en soit fait et signé au bureau des agents. 4 [illegible]

A LOUER.

A LOUER—La maison à trois étages en briques No. 213 rue Tchoupitoulas. La possession en sera donnée le 1er. Novembre. S'adresser à — R. T. LAWRENCE,
16 sept — 28 et 29 Nlle. Levée.

A LOUER—Quatre magasins en briques à trois étages, à l'épreuve du feu, en face du nouveau Marché. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à
16 sept. R. T. LAWRENCE, 28 et 29 Nlle. Levée.

A LOUER—Deux maisons en briques à trois étages situées dans la rue Julie, entre les rues St-Charles et Magasins. La possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à
16 sept. R. T. LAWRENCE, 28 29 Nlle. Levée.

A LOUER—Possession en sera donnée immédiatement. La maison en briques à trois étages, no. 28, rue Tchoupitoulas. S'adresser à — R. T. LAWRENCE,
16 sept — 28 et 29, Nlle. Levée.

A LOUER—La maison en briques à trois étages, No. 214, rue Tchoupitoulas. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à — R. T. LAWRENCE,
16 sept — Nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.

A LOUER—La maison à trois étages en briques, No. 204, rue Tchoupitoulas. La possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à — R. T. LAWRENCE,
16sep — 28 & 29 Nlle Levée.

A LOUER jusqu'au premier novembre—Une belle maison de famille à Madisonville, ayant 4 chambres. Pour les conditions, s'adresser à — SAMUEL BELL,
5 sept — 89, Magasin.

REÇU en consignation et à vendre par LELIEVRE, encoignure Royale et Ste-Anne.

Livres de Droit.

PAILLET.	POTHIER.
PARDESSUS.	[illegible]

de Médecine.

Manuel d'anatomie, de Phrénologie Marat, dictionnaire de matière médicale, Payen, Calcul des industrielles.

Sciences et Arts.

Physique de Desprets et de Pouillet; cours d'agriculture par Raspail, de de construction par Sganzin, de Dessin industriel par Deville Thiry.

Plus, Un assortiment de Romans nouveaux des meilleurs auteurs.

AUSSI, Un grand assortiment de livres élémentaires, et livres de prières nouveaux. 19jt

VIN, HUILE D'OLIVE ET BOUCHONS.

EN débarquement du brick Everett, de Marseille, à vendre par le soussigné:
160 barriques vin Bergasse,
150 paniers d'huile, marque Dégagé d'Isard,
120 barriques vin Rothford de Bandol,
100 paniers d'huile, marque Plagnol,
6 balles bouchons fins.

En magasin

100 paniers bouteilles,
100 caisses sardines,
75 caisses vin muscat,
50 caisses absynthe,
50 caisses bougie surfine,
50 caisses vermicelle,
10 caisses macaroni,
20 balles amandes fraîches,

16 sept. L. G. SASSINOT, No. 90 rue St. Louis

AVIS.—RALPH HUBBARD, ci-devant associé de Messrs. Smith, Hubbard & Co. s'étant associé avec Messrs. Smith & Wright de New-York, continuera les affaires de cette maison au No. 5, rue de Chartres, sous le nom de

7 sept—1m — RALPH HUBBARD & Co.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.

CETTE compagnie désire louer de vingt à trente nègres; forts et sains, pour son moulin à scier situé au Bayou La Loutre, près de l'habitation du colonel Porter. Des propositions seront reçues au bureau de la Compagnie, rue Conti, No. 57.

Nouvelle-Orléans, le 6 septembre 1839.
7sept—1m — WILLIAM FURST, secrétaire.